



HESPER

Guide du Citoyen 2023





Le papier ayant servi à l'impression de ce guide n'a pas été blanchi au chlore (100% recyclé).

Gedruckt auf umweltfreundlichem, chlorfrei gebleichtem Papier (100% wiederverwertet).

Editeur / Herausgeber :

Administration Communale de Hesperange

B.P. 10, L-5801 Hesperange

www.hesperange.lu

Design et production : barth&design

Impression : Imprimerie Centrale, Luxembourg

Janvier 2023



HESPER

Guide du Citoyen 2023

www.hesperange.lu



**Chers concitoyens,
Chères concitoyennes,**

Soyez les bienvenus dans notre belle commune « Eng Gemeng mat Flair », une commune qui est fière de vous offrir une grande qualité de vie.

Un déménagement présente toujours un grand défi. Afin de vous repérer rapidement dans votre nouvelle commune, je vous invite à lire ce guide du citoyen où vous trouverez de nombreuses informations p.ex. sur l'enseignement, les maisons-relais, l'environnement, le transport public et la mobilité douce.

J'espère que ce guide deviendra un incontournable dans votre vie quotidienne.

En mon nom personnel ainsi qu'au nom des membres du collège des bourgmestre et échevins, du conseil communal et de tous les collaborateurs, merci d'avoir choisi de vivre en notre commune.

Gardez ce guide à portée de main.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Le Bourgmestre
Marc Lies

Léif Matbierger

Léif Matbiergerinnen,



Häerzlech wëllkomm an eiser flotter Gemeng, enger „Gemeng mat Flair“ déi houfreg ass lech eng grouss Liewensqualität bidden ze kënnen.

En Déménagement bedeit ëmmer eng grouss Erausforderung. Fir lech awer schnell an Ärer neier Gemeng erëm ze fannen, bidden ech lech dëse „guide du citoyen“ opmierksam ze liesen. Hei fannt Dir vill nützlich Informatiounen ënner anerem iwwert d'Schoulen, d'Maison Relaisen, d'Ëmwelt, den öffentliche Transport ewéi och iwwert déi douce Mobilitéit.

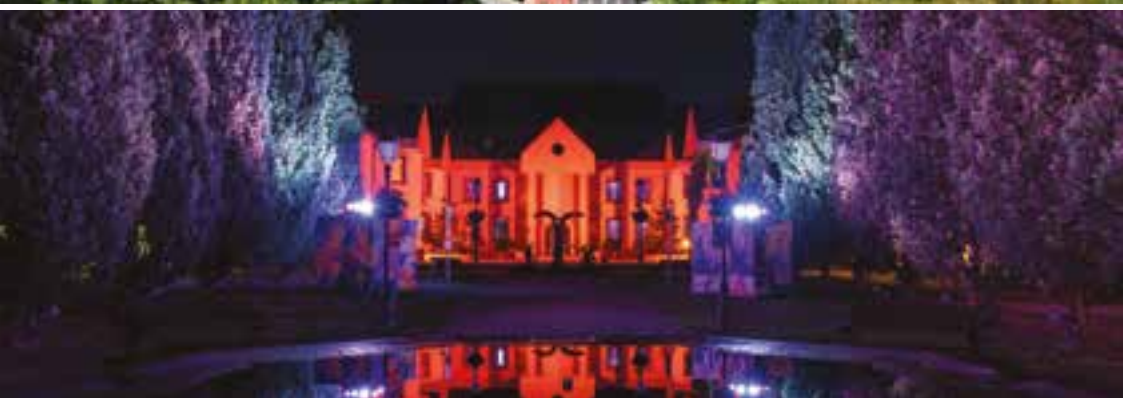
Ech hoffen datt dëse Guide lech dagdeeglech eng Hëllef wäert sinn.

A mengem perséinlechen Numm, am Numm vum Schäffen- a Gemengerot awer och am Numm vum Gemengepersonal soen ech lech Merci datt Dir lech entscheet hutt an eiser Gemeng ze wunnen.



Marc Lies

Buergermeeschter





*Häerzlech wëllkomm an
der Gemeng Hesper*



*La commune de Hesperange
vous souhaite la bienvenue*



COMMUNE

Check list
Plan de ville
Informations
Collège échevinal

Conseil Communal / Annuaire
SMS2Citizen
Commissariat de police
Centre d'intervention et de secours

VIE QUOTIDIENNE

Santé
Seniors
Famille et enfants
Jeunesse

Social
Logement
Voisinage
Reebou

VIE SCOLAIRE

Scolarisation
Pedibus
Séchère Schoulwee

Bâtiments scolaires
Ecole de musique
Structures d'accueil

RELIGION

Service religieux
Secrétariat paroissial

ENVIRONNEMENT

Déchets
Poubelles
Sacs poubelle

Energyhesper.lu
Solarhesper.lu
Infopoint

TRANSPORT

Parking résidentiel
Plan arrêts bus
Circuler en bus

Vel'oh
City Mov'
Chargy

RACCORDEMENTS

Eau
Gaz
Electricité

TV
Téléphone

LOISIRS

Associations sportives
Associations culturelles
Associations diverses

Aires de jeux
Infrastructures sportives
Tourisme

DIVERS

Subventions communales
Chiens

Portail citoyens
Notes

NOUVEUX PROJETS

Place Pol Jomé

Construction d'un ascenseur

GEMEINDE

Check List
Stadtplan
Informationen
Schöffenrat

Gemeinderat/Telefonbuch
SMS2Citizen
Polizeikommissariat
Feuerwehr

1**ALLTAGSLEBEN**

Gesundheit
Senioren
Familie/Kinder
Jugend

Soziales
Wohnungswesen
Nachbarschaft
„Reebou“

2**SCHULLEBEN**

Einschulung
Pedibus
Séchere Schoulwee

Schulgebäude
Musikschule
Auffangstrukturen

3**RELIGION**

Pfarreidienst
Pfarresekretariat

4**UMWELT**

Abfall
Mülltonnen
Müllsäcke

Energyhesper.lu
Solarhesper.lu
Infopoint

5**TRANSPORT**

Wohnbezirksstationieren
Bushalteplan
Busfahrplan

Vel'oh
City Mov'
Chargy

6**ANSCHLÜSSE**

Wasser
Gas
Elektrizität

TV
Telefon

7**FREIZEIT**

Sportsvereine
Kulturvereine
Diverse Vereine

Spielplätze
Sportliche Infrastrukturen
Tourismus

8**VERSCHIEDENES**

Kommunale Subventionen
Hunde

Bürgerportal
Notizen

9**NEUE PROJEKTE**

Place Pol Jomé

Bau eines Fahrstuhls

10



Klima-Bündnis
Lëtzebuerg



KlimaPakt 
European Energy Award Gold



GEMEINDE

Check List
Stadtplan
Informationen
Schöffenrat

Gemeinderat/Telefonbuch
SMS2Citizen
Polizeikommissariat
Feuerwehr

COMMUNE

Check list
Plan de ville
Informations
Collège échevinal

Conseil Communal/Annuaire
SMS2Citizen
Commissariat de police
Centre d'intervention et de secours



1. Commune

- Carte Oeko-Center
- Copies conformes
- Déclaration d'un chien
- Eau
- Parking résidentiel
- Passeport/ carte identité
- Inscriptions aux listes électorales
- Poubelles/ Sacs poubelles
- Sacs Valorlux

1.1 Enseignement

- Inscription de l'enfant à l'école fondamentale

1.2. Structures d'accueil

- Crèche
- Maison-relais
- Restaurant Scolaire
- Carte chèque-service

2. Autres

- Contrôle technique Sandweiler
- Permis de conduire
- Electricité
- Eltrona
- Gaz
- Téléphone





CIPA

HOUWALD

HESPER

FENTENG

Real
Mertz

PLAN DE VILLE



-  Schoul
-  Café
-  Gymnasium
-  Kinematheek
-  Kino
-  Busstop
-  Zeebriek
-  Gelyktyk Plak
-  Hooftrout met all Verkeer
-  Houttrout
-  Persoon
-  Multipepers
-  Fiets
-  Fietsplek
-  Fietsplek
-  Café
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar
-  Bar



INFORMATIONS



La commune de Hesperange

- s'étend sur 27,22 km²
- comprend 5 sections :
 - Alzingen
 - Hesperange
 - Howald
 - Fentange
 - Itzig
- compte environ 16 343 (16.11.22) habitants dont environ 53.99 % de non-Luxembourgeois de plus de 123 nationalités différentes
- population quasiment doublé les 30 dernières années

Section A :	Hesperange et Howald	4,59 km ²
Section B :	Itzig	11,17 km ²
Section C :	Alzingen	7,75 km ²
Section D :	Fentange	3,71 km ²
Superficie du bois communal		378 ha
Superficie des terres et prés communaux		57 ha
Voirie vicinale		35 km
Voirie rurale		10 km



COLLEGE ECHEVINAL



Marc Lies, Bourgmestre (CSV)



Diane Adehm, Echevin (CSV)



Georges Beck, Echevin (CSV)



Romain Juncker, Echevin (CSV)





CONSEIL COMMUNAL



Anne Huberty (CSV)



Claude Lamberty (DP)



Myriam Feyder (DP)



Carole Goerens (Déi Gréng)



Rita Velasquez (LSAP)

Le conseil communal se réunit chaque fois que l'exigent les affaires courantes comprises dans ses attributions. Il est convoqué par le collège des bourgmestre et échevins et ses séances sont placées sous la présidence du bourgmestre.

Heures d'ouverture de la mairie : tous les jours de 7h45 – 11h45 et de 13h30 – 17h00
 mercredi nocturne : ouverture des bureaux jusqu'à 18h00 (tous les services)

Adresse : Commune de Hesperange
 474, route de Thionville L-5886 Hesperange

E-mail : info@hesperange.lu

Personne de contact	Téléphone	Fax
---------------------	-----------	-----

COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Marc Lies , Bourgmestre	Secrétariat :		
Diane Adehm , Echevin	Martine Wagner	36 08 08 2230	36 00 06
Georges Beck , Echevin	martine.wagner@hesperange.lu		
Romain Juncker , Echevin	Chantal Bernard	36 08 08 2231	
	chantal.bernard@hesperange.lu		

DEPARTEMENT SECRETARIAT

Secrétariat

Secrétaire Communal	Jérôme Britz	36 08 08 1	
	jerome.britz@hesperange.lu		
Secrétaire Communal adjoint	Carine Mertes	36 08 08 1	
	carine.mertes@hesperange.lu		
	Carole Becker	36 08 08 2207	
	carole.becker@hesperange.lu		
	Phil Siebenbour	36 08 08 2209	
	phil.siebenbour@hesperange.lu		

Bureau du personnel

Tom Probst	36 08 08 2295	36 08 08 2333
tom.probst@hesperange.lu		
Tom Reding	36 08 08 2204	
tom.reding@hesperange.lu		

Relations publiques Culture, manifestations, publications

Paul Kridel	36 08 08 2203	36 08 08 2273
paul.kridel@hesperange.lu		
Sandra Dos Santos	36 08 08 2205	
sandra.dossantos@hesperange.lu		
Frédéric Theis	36 08 08 2226	
frederic.theis@hesperange.lu		

IT et nouvelles technologies

Frédéric Feijo	36 08 08 2221
frederic.feijo@hesperange.lu	
Laurent Blum	36 08 08 2239
laurent.blum@hesperange.lu	
Rocca Loris	36 08 08 2287
rocca.loris@hesperange.lu	

Bureau de la population

Déclarations d'arrivée/ départ à l'étranger	Nadia Vocaturo	36 08 08 2223
	nadia.vocaturo@hesperange.lu	
Cartes d'identité, passeports	Frédéric Schiltz	36 08 08 2217
Etat Civil – indigénat – listes électorales	frederic.schiltz@hesperange.lu	
Déclarations chiens/ vignettes parking résidentiel	Benny Schiltz	36 08 08 2282
36 08 08 2001	benny.schiltz@hesperange.lu	
	Gérard Theisen	36 08 08 2215
	gerard.theisen@hesperange.lu	
	Mylène Lorig	36 08 08 2262
	mylene.lorig@hesperange.lu	



Réception

Personne de contact	Téléphone	Fax
Sandra Rubio sandra.rubio@hesperange.lu	36 08 08 1	
Brooke Lopes brooke.lopes@hesperange.lu	36 08 08 1	
Anny Kieffer-Besch anny.kieffer-besch@hesperange.lu	36 08 08 1	

DEPARTEMENT DES FINANCES

Recette Communale

Receveur Communal	Sandra Arend sandra.arend@hesperange.lu	36 08 08 2218	36 08 08 2472
Caisse – Impôts communaux	Isabelle Marx isabelle.marx@hesperange.lu	36 08 08 2216	36 08 08 2416
	Patricia Majoie patricia.majoie@hesperange.lu	36 08 08 2238	36 08 08 2416
	Isabella Dell'Aera isabella.dellaera@hesperange.lu	36 08 08 2227	36 08 08 2416

Service Financier

Finances Facturation taxes 36 08 08 2004	Frank Zeimes frank.zeimes@hesperange.lu	36 08 08 2208	36 08 08 2254
	Frédéric Mayné frederic.mayne@hesperange.lu	36 08 08 2220	36 08 08 2210
	Romain Wagner romain.wagner@hesperange.lu	36 08 08 2219	36 08 08 2210
CELO - 2 ^e étage 476, rte de Thionville L-5886 Hesperange	Dan Holtgen dan.holtgen@hesperange.lu	36 08 08 2224	
	Thierry Kreins thierry.kreins@hesperange.lu	36 08 08 2288	
	Jeff Mootz jeff.mootz@hesperange.lu	36 08 08 2289	
	Marco Costa marco.costa@hesperange.lu	36 08 08 2270	

DEPARTEMENT TECHNIQUE

Secrétariat

Ingrid Engel ingrid.engel@hesperange.lu	36 08 08 2245	36 07 40
Melissa Jordão Pinto melissa.jordaopinto@hesperange.lu	36 08 08 2270	

Service Technique

Chef de service	Franck Siebenbour franck.siebenbour@hesperange.lu	36 08 08 4373 / 2247
Voirie, Génie Civil & Réseaux - infrasctrures	Daniel Dos Santos Ferreira daniel.fereira@hesperange.lu	36 08 08 2249

	Personne de contact	Téléphone	Fax
	Patrick Heynen patrick.heynen@hesperange.lu	36 08 08 2246	
	Fabiano Spinelli fabiano.spinelli@hesperange.lu	36 08 08 2252	
Voirie, Génie Civil & Réseaux - réglementations Bâtiments	Fabienne Leurs fabienne.leurs@hesperange.lu	36 08 08 2248	
	Magdalena Dziewiszek magdalena.dziewiszek@hesperange.lu	36 08 08 2272	
	Tom Frising tom.frising@hesperange.lu	36 08 08 2251	
	Jacques Meisch jacques.meisch@hesperange.lu	36 08 08 2275	
	Patrick Valente patrick.valente@hesperange.lu	36 08 08 2274	
Sécurité & Santé au Travail	Andrea Nicoletti andrea.nicoletti@hesperange.lu	36 08 08 2278	
Environnement	Thierry Meisch thierry.meisch@hesperange.lu	36 08 08 2271	
Service des Régies	Nathalie Backes nathalie.backes@hesperange.lu	36 08 08 4371	
	Jeff Watgen jeff.watgen@hesperange.lu	36 08 08 4372	
Service Jardinage	Roby Birchen roby.birchen@hesperange.lu	36 08 08 6399	
Service Nettoyage	Floriana Totaro floriana.totaro@hesperange.lu	36 08 08 2285	
Service de l'Urbanisme	Roger Langers roger.langers@hesperange.lu	36 08 08 2241	
Service des Autorisations de construire			
Chef de Service	Stefan Geisen stefan.geisen@hesperange.lu	36 08 08 2243	
	Roland Milbert roland.milbert@hesperange.lu	36 08 08 2242	
	Valentino Morocutti valentino.morocutti@hesperange.lu	36 08 08 2244	
Responsable Mairie / Centre Nic. Braun CELO / Site Beach Club / Park : 36 08 08 5810	Joël Schadeck joel.schadeck@hesperange.lu	36 08 08 5812	
	Joël Fischer joel.fisher@hesperange.lu	36 08 08 5811	
	Stephan Weber stephan.weber@hesperange.lu	36 08 08 5813	
	Georges Derr georges.derr@hesperange.lu	36 08 08 2277	

SERVICES COMMUNAUX ET INSTITUTIONS

Service Scolaire 36 08 08 2008	Michel Donven michel.donven@hesperange.lu	36 08 08 2225	36 08 08 2417	
	Daniela Anderlini daniela.anderlini@hesperange.lu	36 08 08 2234		
	Chantal Bernard chantal.bernard@hesperange.lu	36 08 08 2231		
	Martine Wagner martine.wagner@hesperange.lu	36 08 08 2230		
Ecole de Musique 36 08 08 4400	Ecole de Musique Fentange			
	Xavier Griso (mercredi matin) xavier.griso@hesperange.lu	36 08 08 2234	36 08 08 2417	
Secrétariat	Daniele Notarnicola daniele.notarnicola@ugda.lu	22 05 58 48		
Office Social Secrétariat Recette Assistants sociales (voir page 57) (uniquement sur RDV) Service ARIS (uniquement sur RDV)	Marie-Paule Muller marie-paule.muller@hesperange.lu	36 08 08 2201	36 08 08 2479	
	Thierry Kreins thierry.kreins@hesperange.lu	36 08 08 2288		
	Tatiana Valadares (Howald-Alzingen) tatiana.valadares@hesperange.lu	36 08 08 2486		
	Anne-Marie Probst (Hesperange) anne-marie.probst@hesperange.lu	36 08 08 2482		
	Melissa Scanzano (Itzig) melissa.scanzano@hesperange.lu	36 08 08 2480		
	Anna Marques (Alzingen, Fentange) anna.marques@hesperange.lu	36 08 08 2480		
	Emmanuelle Remy emmanuelle.remy@hesperange.lu	36 08 08 2484		
	Zana Alomerovic zana.alomerovic@hesperange.lu	36 08 08 2485		
	Agents Municipaux – Gardes Champêtres 36 08 08 2009	Nico Thill nico.thill@hesperange.lu	36 08 08 2400	
		Carone Giovanna giovanna.carone@hesperange.lu	36 08 08 2404	
Vincent Kieffer vincent.kieffer@hesperange.lu		36 08 08 2405		
Filipe Pereira Gomes filipe.pereira_gomes@hesperange.lu		36 08 08 2406		
Steve Ackels steve.ackels@hesperange.lu		36 08 08 2407		
Rudy Dias Santos rudy.diassantos@hesperange.lu		36 08 08 2408		

Oeko-Center Hesperange	Tom Majeres info@oekocenterhesper.lu	26 36 67 1	26 36 67 22
Coordinateur sportif	Sidney Loes sidney.loes@hesperange.lu	26 36 02 6902	
Maison des Jeunes	Pol Godinho pol.godinho@sej-hesper.lu	26 36 02 88	26 36 02 86
Maison relais			
Coordinateur général	Claude Gleis maisonrelais@sej-hesper.lu	36 08 08 6728	
Secrétariat	Christiane de la Hamette Natalie Fellerich cantine@sej-hesper.lu et secretariat-mr@sej-hesper.lu	36 08 08 6900 36 08 08 6900	
Hesperange			
Heesprénger	Kathrin Geisen heesprenger@sej-hesper.lu	36 08 08 5502	
Mini-Heesprénger	Christiane Ralinger miniheesprenger@sej-hesper.lu	36 08 08 5503	
Howald			
Wissbei	Simone Rieth wissbei@sej-hesper.lu	36 08 08 7802	
Mini-Wissbei	Magali Reinard miniwissbei@sej-hesper.lu	36 08 08 7802	
Itzig			
Holzwiermercher	Fabienne Haan holzwiermercher@sej-hesper.lu	36 08 08 6102	
Alzingen			
Reewiermercher	Vanessa Collarini reewiermercher@sej-hesper.lu	36 08 08 3801	
Minireewiermercher	Zoé Scheffen minireewiermercher@sej-hesper.lu	36 08 08 3602	
Hesper beweegt sech	Miguel Da Costa hbs@sej-hesper.lu	36 08 08 6901	
Crèche Jangeli	Marcel Reeff jangeli@sej-hesper.lu	26 36 16 17	26 36 16 20
Crèche Charly	Rossana Degiorgio charly@sej-hesper.lu	36 08 08 3200	
Recette communale	Comptes bancaires de la Recette Communale de Hesperange		
	BCEE	BCEELULL	LU97 0019 1001 0177 1000
	BGLL	BGLLULL	LU23 0030 0326 5092 0000
	CCPL	CCPLULL	LU53 1111 0029 6959 0000
	BIL	BILLULL	LU77 0029 1310 7170 0000
	CCRA	CCRALULL	LU88 0090 0000 0539 2006
	BLUX	BLUXLULL	LU48 0080 3851 5800 1003

Nous acceptons les cartes bancaires suivantes :



NUMEROS UTILES

Permanence technique		36 08 08 9999
Permanence déclarations décès les weekends et jours férié		621 227 434
Réservations salles/tombolas/nuits blanches	Nathalie Backes / Jeff Watgen	36 08 08 4371/4372
CIGL – Hesper Geschirkëscht		24 83 61-1
Triage de Hesperange		36 08 08 6453
Repas sur roues		36 08 08 2219/2288
GERO (RBS) Kompetenzzentrum fir den Alter		36 04 78 1
Secrétariat paroissial (mercredi de 9h00 à 11h00)		36 75 96
Camping Bon Accueil		36 70 69
Croix Rouge Helpline		2755
Sécher Doheem - Telealarm		26 32 66
Centre Sportif Holleschbierg		36 08 08 5950
CIPA Howald		26 84 48 44
Commissariat de Police Hesperange (lu-ve 13h00-15h00 ou sur rendez-vous)		244 46-1000 / 299
Police – Urgences		113
Pompiers – Urgences		112
Eltrona – Antenne Collective		49 94 66 1
Enovos Luxembourg SA		27 37 1
Bierger-Center Luxembourg		4796-2200
Mobilitéitszenträl		24 65 24 65
Oeko-Center Hesper		26 36 67 1
Maison Médicale Hesperange		28 85 59 - 1
Garde Forestier - Pit Schoos		36 08 08 6453
Initiativ Liewensufank		36 05 97
Baby Hotline (gratis)		36 05 98
Mediation (mediation@hesperange.lu)		36 08 08 2499
Clubhaus “Am Säitert”		26 36 23 95
Flexibus		621 830 830
Creos dépannage et urgence 24h/24h - 7j/7j	Electricité	8002 9900
	Gaz	8002 3001

En formant le numéro **112** vous pouvez également obtenir des renseignements concernant :

- Les médecins et les médecins-dentistes qui sont de garde
- Les hôpitaux et pharmacies de garde
- Les services de dépannage en cas de rupture de conduites d'eau, de gaz et d'électricité

- Les cas d'accidents : ménage, circulation, travail, loisirs, etc....

- Les incendies et les explosions
- Les cas de pollution du milieu naturel
- Les cas de personnes disparues
- Les vétérinaires de garde

www.112.public.lu www.pharmacie.lu

Grâce au service SMS2CITIZEN, le citoyen est tenu au courant des événements qui le concernent tels que les infos trafic, les événements culturels, les manifestations sportives, les interruptions des services communaux et autres informations générales.

La transmission d'un message via un SMS est simple, courte et rapide. Dorénavant, la commune offre ce service gratuitement à ses citoyens.

Souscrivez au service SMS2CITIZEN.

Ce service vous permet de recevoir des informations utiles sur votre GSM.

Inscription :

Paul Kridel

Courriel : paul.kridel@hesperange.lu



BUREAU DE LA POPULATION



Changement d'adresse Toute personne qui vient d'établir sa résidence dans la commune doit dans les huit jours de son arrivée, se présenter au bureau de la population pour y faire sa déclaration d'arrivée. Veuillez vous munir des documents suivants:

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport valable)
- Contrat de bail, respectivement acte d'achat du notaire
- Contrat de travail (seulement les étrangers venant d'un autre pays)

La personne qui quitte le pays doit faire une déclaration de départ et remettre sa carte d'accès à l'Oeko-Center et sa/ses vignette(s) de stationnement.

Carte d'identité pour Luxembourgeois

Tout d'abord on doit virer :

- 14.- € (à partir de 15 ans)
- 10.- € (jusqu'à l'âge de 14 ans)
- 5.- € (jusqu'à l'âge de 4 ans)
- 45.- € (en cas d'urgence)

sur le compte : « TS-CE CTIE, Cartes d'identités, B.P 111, L-1011 Luxembourg »

CCPL IBAN LU44 1111 7028 7715 0000

Au libellé devra figurer : « Carte d'identité + nom et prénom du demandeur ».

La demande se fait au bureau de la population.

La photo sera prise sur place.

La preuve du paiement (copie virement) est à présenter.

Passeport luxembourgeois

Il faut payer une taxe de 50.-€ (150.-€ en cas d'urgence), respectivement 30.-€ (90.-€ en cas d'urgence) pour enfants en-dessous de 4 ans, par virement au profit de :

Bureau des passeports ;

43, boulevard F.D. Roosevelt ;

L-2450 Luxembourg

Comptes Chèques Postaux CCPL :

IBAN LU46 1111 1298 0014 0000

Au libellé devra figurer : « demande de passeport + nom et prénom du demandeur »

La demande se fait au bureau de la population.

La photo sera prise sur place.

La preuve du paiement (copie virement) est à présenter.



Autorisation parentale

L'autorisation parentale est un document officiel par lequel un parent ou tuteur autorise un mineur résident de la commune à sortir du territoire luxembourgeois. Le certificat renseigne entre autre la date de départ et de retour de l'enfant, la destination (localité et pays) et le cas échéant le nom du club sportif, de l'école, de l'association et/ou de la personne qui accompagne l'enfant mineur. Cette autorisation est à faire auprès de la commune de résidence de l'enfant. Le parent qui donne son autorisation doit se présenter personnellement auprès du Bureau de la population muni d'un document d'identité afin de pouvoir légaliser sa signature.

Attestation d'enregistrement pour des citoyens d'un pays de UE

La demande se fait contre présentation des pièces suivantes

- Pièce d'identité valable
- Contrat de travail ou autre preuve de revenu
- Pour des membres de famille : une preuve du lien

Certificats

Les différents certificats seront établis contre demande soit en se présentant au bureau, soit en demandant par E-Mail, ou téléphone.

Exception : Pour les autorisations parentales et les certificats de vie, l'intéressé doit se présenter personnellement au bureau, avec une pièce d'identité.

Indigénat

Les demandes pour la nationalité luxembourgeoise se font contre remise du dossier complet. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le bureau de la population.

Mariage

Le mariage civil ne peut être célébré que dans la commune où l'un des deux époux a son domicile légal. Il est conseillé aux futurs époux de se renseigner auprès de l'administration communale du lieu du mariage au moins 2 à 3 mois à l'avance sur les documents à fournir. La date et l'heure de la célébration du mariage seront fixées par l'officier de l'état civil et les futurs époux, lorsque toutes pièces nécessaires pour la publication des bans ont été remises.

Des renseignements détaillés pourront être fournis par le service de l'Etat civil.



Partenariat Toute personne, indépendamment de sa nationalité, peut contracter un partenariat au Luxembourg, à condition qu'elle réside légalement sur le territoire luxembourgeois. Les 2 futurs partenaires doivent se présenter, munis des pièces requises, devant l'officier de l'état civil de la commune du lieu de leur domicile ou résidence commun pour déclarer personnellement et conjointement leur partenariat. Des renseignements détaillés pourront être fournis par le service de l'État civil.

Naissance Toute naissance doit être déclarée à l'officier de l'état civil du lieu de naissance. Cette déclaration doit être faite obligatoirement dans les 10 jours, non compris celui de l'accouchement. Une copie est à remettre au bureau de la population de la commune du lieu de résidence.

Décès L'acte de décès est dressé par l'officier de l'état civil du lieu de décès, contre remise d'un certificat médical constatant le décès. Hors les cas prévus par le règlement de police, l'inhumation aura lieu au plus tôt 24 heures et au plus tard 72 heures après le décès.



COMMISSARIAT DE POLICE

POLICE
LËTZEBUERG



494, route de Thionville
L-5886 Alzingen

B.P. 24
L-5801 Hesperange

 **(+352) 244 46 10 00**



Votre commissariat à votre service assure une **présence policière** dans votre commune pendant ses heures de fonctionnement (07h00 – 21h00 du lundi au vendredi) et les weekends lors d'événements spécifiques



Prise de rendez-vous avec vos policiers entre 07h00 – 21h00 du lundi au vendredi.



Heures de guichet entre 13h00 – 15h00.



Pendant les jours ouvrables entre 21h00 et 07h00, ainsi que pendant les weekends et les jours fériés, le **commissariat Luxembourg**, qui travaille 24 h / 7 j, couvre comme auparavant les incidents urgents.



L'e-commissariat vous offre divers services et vous permet d'introduire une plainte.



Quelle que soit votre localisation géographique, vous pouvez vous rendre à un poste de Police de votre convenance. Trouvez votre site de Police le plus proche sur notre application mobile Police Luxembourg ou sur notre site police.lu

Trouvez vos sites de Police en ligne.

En cas d'urgence 24h/24h :  113





CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS

Centre d'Intervention :

112, Allée de la Jeunesse Sacrifiée

L-5863 Alzingen

☎ 49 771-3700

info@cihesper.lu

www.cihesper.lu

Services assurés :

- Combats d'incendie
- Interventions techniques
- Secours à personnes
- Service de prévention et de planification
- Prévention à domicile, renseignement sur l'achat d'extincteurs / détecteurs





First Responder

Le service d'incendie assure une équipe supplémentaire de deux effectifs qui sont en permanence 24/24 heures et 7/7 jours. Ces personnes sont équipées du matériel de premier secours et d'une voiture de service. Les pompiers qui assurent cette garde ont tous suivi une formation complémentaire dans la manipulation d'un défibrillateur semi-automatique et des gestes de premier secours.

Leurs rôles principaux :

- Diminution du temps de latence entre l'alerte et l'arrivée de l'ambulance/SAMU
- Prise en charge de la victime
- Mettre en œuvre les gestes de premiers secours
- Support des services médicaux sur le lieu d'intervention

Toujours à la recherche de volontaires.... Intéressé ?
Plus d'info :

Tél.: 49771 3700 ou info@cihesper.lu
www.cihesper.lu



ALLTAGSLEBEN

Gesundheit
Senioren
Familie/Kinder
Jugend

Soziales
Wohnungswesen
Nachbarschaft
„Reebou“

VIE QUOTIDIENNE

Santé
Seniors
Famille et enfants
Jeunesse

Social
Logement
Voisinage
Reebou



CELO - centre médical	476, route de Thionville L-5886 Hesperange	25 85 89 1 www.cmhesper.lu
Dr. Thierry Niclou	Médecin généraliste	
Dr. Pascale Schanen	Médecin généraliste	
Dr. Marc Trierweiler	Médecin généraliste	
Dr. Pamela Frisch	Médecin généraliste	
Dr. Richard Batal	Médecin généraliste	
Dr. Sophie Ludovicy	Cardiologue	
Dr. Patricia Del Fabbro	Neurologue	
Dr. Peter Binz	Psychiatre	
Dr Marc Schmit	Dermatologue	
D'Verbandskëscht	2, rue de Roeser L-5865 Alzingen	26 36 26 02
Päiperléck	19, Op Tomm L-5485 Wormeldange-haut info@paiperleck.lu	24 25
Hëllef Doheem	283a, route de Thionville L-5885 Hesperange hesperange.equipedirigeante@shd.lu	40 20 80-6300 Fax: 40 20 80-6309
Help	183 route de Thionville L-2611 Howald	26 64 99 69
Kinésithérapeutes		
Christiane Putz	427, route de Thionville L-5887 Alzingen	36 00 09
Fabrice Cnyrim	433 route de Thionville L-5887 Alzingen	27 12 66 99
Olivier Gallien / Elisabeth Runner / Anaïs Wolfensperger / Ramon Orane	2, Hondsbréck L-5835 Alzingen	27 12 67 43
Kiefer & Associés	429, route de Thionville L-5887 Alzingen	26 67 08 17
Eric Thomas	2, avenue Gr.-Duc. Jean L-1842 Howald	26 84 51 88
Kinésithérapeutes / Ostéopathe		
Christine Klaeren	8, Ceinture des Rosiers L-2446 Howald	26 48 04 54

Médecins généralistes

Dr. Carole Goerens	2, rue Armand Rausch L-5864 Fentange	26 36 04 07
Dr. Hanns-Christian Lentze	6, rue du Couvent L-1363 Howald	29 63 61

Médecin spécialiste en pédiatrie

Dr. Christiane Könnér	5, rue du Couvent L-1363 Howald	40 13 51
-----------------------	------------------------------------	----------

Médecin spécialiste en orthopédie

Dr. Carsten Duwe	151, rue de Bettembourg L-5811 Fentange	26 55 10 55
------------------	--	-------------

Médecins - dentistes

Dr. Alain Didier	37, avenue G.-D. Jean L-1842 Howald	49 65 98
Dr. Maryse Bertemes	37, avenue G.-D. Jean L-1842 Howald	49 65 98
Dr. Caroline Schellenberger	2, rue de l'Ermitage L-5821 Howald	28 79 55 29
Dr. Emanuela Mezzanotte	36, Rangwee L-2412 Howald	26 48 15 48
Dr. Barbara Blaublomme	36, Rangwee L-2412 Howald	26 48 15 48
Dr. Atanas Pawleski	349, route de Thionville L-5885 Hesperange	49 62 61
Dr. Claude Schroeder	498, route de Thionville L-5886 Alzingen	36 94 46
Dr. Robert Reinesch	387, route de Thionville L-5885 Hesperange	36 74 81 1
Dr. Olivier Otte	387, route de Thionville L-5885 Hesperange	36 74 81 1
Dr. Laurent Elz	8, rue Nicolas Wester L-5836 Alzingen	26 36 00 40
Dr. Michelle Reuland	8, Allée de la Jeunesse Sacrifiée L-5863 Hesperange	26 36 22 90
Dr. Christelle Vertommen	359, route de Thionville L-5885 Hesperange	661 421 661
Dr. Héloïse Dejardin-Botelho	32, rue de Sandweiler L-5974 Itzig	27 12 65 05

Dermatochirurgien

Dr. Jan Gieres	19, rue Herber L-1749 Howald contact@drjangieres.lu	20 80 27 00
----------------	---	-------------

Pharmacies

Hesper Apdikt	9, rue Albert Bousser L-5894 Alzingen	24 83 65-1
Pharmacie de l'Éléphant	4 rue Joseph Felten L-1508 Howald	29 75 95

Prises de sang

Laboratoires Ketter-Thill	433, route de Thionville L-5887 Alzingen	488 288-1
Laboratoires Réunis	CELO - centre médical 476, route de Thionville, L-5886 Hesperange	www.cmhesper.lu 26 36 05 57
Picken Doheem by BioneXt LAB	4, rue Joseph Felten L-1508 Howald	27 321
Laboratoires Les Forges du Sud	4, rue Joseph Felten L-1508 Howald	51 80 58

Service « Krank Kanner doheem »

48 07 79

Cabinet de podologie

Marie Félicité Kono 2A, rue Adolphe Diederich L-5820 Fentange	691 143 758
---	-------------





DEFIBRILLATEURS A HESPERANGE (voir page 12-13)

Centre Sportif Holleschbiereg, rue du Stade, Hesperange

Ecole Alzingen, 20 rue de Syren, Hesperange

Stade Kongs - rue de la Promenade, Hesperange

Ecole Howald, 28 rue de l'Ecole, Howald

Fentange - Hall, 119c, rue de Bettembourg, Fentange

Ecole Fentange

Ecole de Hesperange

Hall de tennis, Howald

Holleschbiereg Stade Thill, Hesperange

Crèche Charly Alzingen, 12b rue de l'Ecole, Alzingen

Hall de Jardinage, 4 rue Nachtbann, Itzig

Camping, Alzingen

Parc communal, Hesperange

Ecole Couvent, Howald

Beach Club Hesper





Repas sur roues

Un service « Repas sur roues » fonctionne pour les personnes âgées ou handicapées. Le but est d'assurer à ces personnes la livraison à domicile d'un repas chaud par jour. Les menus sont emballés et transportés dans des boîtes isothermes.

Le transport à domicile est assuré par l'administration communale.

Personnes de contact :

Romain Wagner

☎ 36 08 08 2219

Thierry Kreins

☎ 36 08 08 2288

Fax 36 08 08 2210

Télé-Alarme

Secher Doheem

Vous vous sentez préoccupé(e) par l'âge ou une maladie ?
Votre famille et vos amis ne peuvent pas être avec vous en permanence ?

Etes-vous souvent seul(e) chez vous ?

Avez-vous peur de tomber, d'être tout(e) seul(e) ?

Le service Télé-Alarme vous offre plus de sécurité grâce à :

- un simple appareil qui est raccordé à votre poste de téléphone
- un émetteur d'alarme sous forme de bracelet ou de collier
- une équipe qui est toujours à votre disposition

26, rue J.F. Kennedy

☎ 26 32 66

L-7327 Steinsel

Fax 26 32 66 8209

D'Verbandskëscht

2, rue de Roeser

☎ 26 36 26 02

L-5865 Alzingen

Päiperléck

19, Op Tomm

☎ 24 25

L-5485 Wormeldange-haut

Hëllef Doheem Hesperange

Centre d'Aide et de Soins

☎ 40 20 80 6300

283a, route de Thionville

Fax 40 20 80 6309

L-5885 Hesperange

Help

183, route de Thionville

☎ 26 64 99 69

L-2611 Howald





CIPA BEIM KLOUSCHTER

(Centre Intégré pour Personnes Agées)

Situation

Le centre se situe sur le plateau Howald, rue du Couvent, loin de la circulation. Le centre est entouré d'un parc et on peut parler de situation privilégiée, puisque les habitants ont une vue magnifique sur la ville de Luxembourg. Des sentiers de promenade agréables dans les alentours immédiats offrent détente et repos.



La commune d'Hesperange projette d'agrandir le CIPA Beim Klouschter à Howald afin d'y intégrer une unité pour personnes âgées nécessitant des soins plus intensifs, cette unité est nommée « maison de soins ».

Equipement



Le centre spacieux offre en tout 108 chambres simples et 6 chambres avec porte communicante. Les chambres ont une superficie de 30 m² et disposent d'une cellule sanitaire avec douche et WC et d'une kitchenette. L'équipement de base comporte, comme pour tous les centres SERVIOR, un lit de soins à réglage électrique avec table de nuit.



Une armoire peut être mise à disposition sur demande. Des locaux fonctionnels et des salles de bains spéciales se trouvent à chaque étage. Des salles de séjour avec cuisine sont prévues pour des groupes de 10 habitants.

D'autres facilités du centre sont notamment:

- une cafétéria
- un restaurant
- une chapelle
- une salle de fêtes polyvalente
- une boutique
- une salle de gymnastique
- un salon de coiffure
- un salon de pédicure.

Il y a également des pièces pour la prise en charge de deux groupes socio-gérontologiques.

Offres

A côté des offres standard dans les domaines de l'assistance et des soins, ainsi que de l'Accueil Gérontologique, divers programmes d'animation sont prévus.

Les salles de séjour pour les groupes de 10 habitants sont particulièrement attrayantes. Ici les pensionnaires peuvent passer leur temps dans une atmosphère agréable et y exercer leurs hobbies ou autres activités.

Emplacement

48, rue du Couvent
☎ 26 844 844

L-1363 Howald
courriel: cipa.howald@servior.lu

Stéftung Hëllef Doheem



Stéftung
**HËLLEF
DOHEEM**

FOYER HESPER KOPP

Foyer de jour spécialisé pour personnes âgées.

Dans nos foyers de jours spécialisés, nous vous proposons une structure permettant un maintien des capacités individuelles : activités d'occupation individuelles ou en groupe, activités thérapeutiques, activités physiques en faveur de la rééducation et de la réadaptation sociale.

Heures d'ouverture

lundi – vendredi de 8h30 – 18h00

48, rue du Couvent

L-1363 Howald

hesperange@shd.lu

☎ 26 84 46 01

Fax.: 26 84 46 09

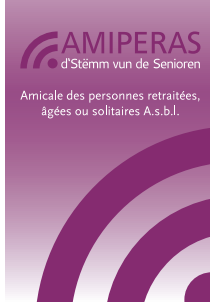
SENIOREN-TELEFON

Renseignements

☎ 2478 6000

www.luxsenior.lu





AMIPERAS

Toiny Thommes-Serbe ☎ 621 360 586
Porte ouverte tous les jeudis après-midi de 14h30 à 17h30
Centre Nicolas Braun (à côté de la Mairie)

AMICALE CIPA BEIM KLOUSCHTER

Présidente Monique Mille ☎ 691 500 923



GERO

GERO - Kompetenzzenter fir den Alter (Centre de compétence gérontologique) est engagé dans des approches innovantes qui ont un impact positif sur la vie des personnes âgées au Luxembourg.

20, rue de Contern ☎ 36 04 78 1
L-5955 Itzig

Carte « aktiv 60+ »



Avec la Carte 60+, les personnes âgées de 60 ans et plus bénéficient de nombreux avantages auprès de partenaires commerciaux et autres prestataires d'activités pour seniors. Les seniors peuvent s'informer, sans obligation aucune, sur les offres de promotion de la santé et l'accès aux activités culturelles et sociales est facilité.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contacter: ☎ 36 04 78-1

CLUB SENIOR

Il existe actuellement 20 Clubs Seniors dispersés à travers le pays. Ceux-ci s'adressent à des adultes mûres dès l'âge de 50 ans qui anticipent et planifient leur transition vie active professionnelle vers une nouvelle vie tout aussi active mais dénuée de pression et contraintes. Outre l'opportunité de pouvoir nouer de nouveaux contacts, ils trouveront ici un grand panel d'activités dans les domaines les plus variés : formation continue, sport, culture, développement social et solidaire. Ces structures offrent en somme le cadre idéal à toutes celles et ceux qui ont choisi de vivre une retraite heureuse et épanouie.



Envie d'en savoir plus ?

Alors, n'hésitez pas à contacter : ☎ 247-86 000
<http://www.luxsenior.lu>

CLUBHAUS AM SÄITERT

En 2022, Clubhaus « Am Säitert » a ouvert ses portes au Centre Jean-Pierre Thoma 1, rue Jos Paquet à Alzingen. En effet, l'homme et la femme, dans la deuxième phase de leur existence, alors qu'ils se retirent de leur vie professionnelle et/ou que leurs enfants ont quitté le foyer, disposent de temps libre après une vie souvent trépidante. Ils disposent enfin du temps pour eux et pour leurs propres intérêts ce que beaucoup de seniors approuvent et vivent d'une façon très positive. D'autres cependant risquent de se trouver isolés et de tomber dans l'inactivité parce qu'ils n'ont pas l'occasion d'établir de nouveaux contacts, ni l'opportunité de réaliser des projets, ni l'énergie de poursuivre des efforts pour rester en forme tant sur le plan physique que psychique. En plus la perte du statut professionnel signifie souvent, surtout pour les hommes qui n'ont pas su se vouer à une passion alternative, le début d'une phase dépressive.

Le Club Senior ouvre ses locaux en priorité à toute personne de plus de 60 ans, qui :

- dispose de temps libre qu'elle veut meubler agréablement et/ou utilement
- recherche le contact et la compagnie d'autrui
- désire participer activement à la vie culturelle et sociale de sa localité, de sa région, de son pays
- ressent le besoin d'acquérir ou de parfaire ses connaissances
- veut entretenir sa forme physique ou psychique
- souhaite transmettre son savoir à autrui
- désire offrir son aide sous différentes formes de bénévolat mais aussi à toute personne ou à tout groupe de personnes qui désirent entreprendre des projets communs avec cette population cible.

Le Club Senior adapte donc ses activités principalement aux seniors. Cependant il n'est pas du tout exclu que des personnes plus jeunes fréquentent le club. La mixité des générations qui s'influencent et s'entraident mutuellement est considérée comme un grand avantage.





Etant donné que le Club Senior s'inscrit dans la ligne de conduite du « vivre ensemble au sein de la commune » il va de soi qu'il ouvre ses portes largement à tous les **seniors de nationalité étrangère** :

- en favorisant des activités interculturelles
- en veillant à ce que les informations au sujet des activités soient accessibles à tous du point de vue linguistique
- en contactant des personnes étrangères susceptibles de jouer le rôle de multiplicateur
- en cultivant le contact avec les associations de nationalités étrangères existantes au niveau local

Dans la même ligne de conduite il s'agit de favoriser le dialogue intergénérationnel. Le Club Senior, tout en offrant aux seniors l'occasion de se retrouver entre eux pour échanger, pour s'activer et pour passer du bon temps ensemble, peut aussi jouer un rôle en faveur du rapprochement de générations

- en prenant contact avec les institutions pour enfants et jeunes et en initiant des actions et projets communs
- en établissant une éventuelle complicité ludique entre les générations
- en stimulant des intérêts communs et une certaine transmission du savoir.

Objectifs Club Senior

Le Club Senior est une structure qui offre ses prestations dans le cadre très large des mesures visant l'autonomie, l'indépendance et le bien-être des seniors, dont il favorise l'intégration et la participation active à la vie sociale. Il favorise son épanouissement personnel et stimule ses intérêts en lui offrant une grande panoplie d'activités.

Il prévient l'isolement, il contribue à la prévention de la santé psychique et physique et se préoccupe de l'intégration des seniors non luxembourgeois.

Il favorise la participation active des usagers en les encourageant à s'investir eux-mêmes pour exploiter et développer leurs ressources et pour faire part de leur savoir ou de leurs compétences particulières aux autres seniors, ce qui est une forme de bénévolat.

Il cherche à trouver pour les personnes qui ont envie de s'engager pour autrui différentes formes de bénévolat.



Il propose ses prestations à toute personne qui désire préparer son départ de la vie active.

Il remplit une fonction de conseil pour les personnes qui sont à la recherche de solutions pour un problème personnel en leur offrant une écoute active et/ou les orientant vers des professionnels spécialisés en cas de besoin.



Clubhaus « Am Saitert »

1, rue Jos Paquet, L-5872 Alzingen

Heures d'ouverture : lundi de 14h00 - 16h00

mardi, mercredi et jeudi de 9h00-12h00 et de 14h00 - 16h00

contact : Yolande Lemmer ☎ 26 36 23 95

info@amsaitert.lu



CIGL

(Centre d'initiative et de Gestion Local)

Hesper Geschirkëscht – Service de proximité

3, rue Jean Steichen

L-5868 Alzingen

☎ 24 83 61 1

Horaires

Assistance à domicile pour personnes de plus de 60 ans sur rendez-vous du lundi au vendredi de :
8h30 - 12h00 et 12h30 - 16h00

Quel est son but

offrir aux personnes âgées la réalisation de petits travaux et réparations à domicile

Quels sont ces «petits travaux et réparations à domicile»

- petits travaux de bricolage dans la maison
- travaux saisonniers : déblayer la neige, ramassage de feuilles
- travaux de jardinage : tondre le pelouse, couper les haies, entretenir le jardin et les parterres, débroussailler, etc.
- entretien des lieux intérieurs et extérieurs, réparer quelques pavés, etc.
- petites rénovations en menuiserie, peinture et tapisserie
- petits travaux sanitaires : déboucher un siphon, réparer un robinet qui fuit, etc.
- électricité : changer une prise défectueuse, etc
- bricolage : réparer la courroie d'un volet, changer une serrure, etc.





Initiativ Liewensufank



20, rue de Contern L-5955 ITZIG

Secrétariat : ☎ 36 05 97

Babyhotline : ☎ 36 05 98

Email : info@liewensufank.lu

L'Initiativ Liewensufank accompagne les futurs et jeunes parents pendant la période extraordinaire où ils fondent une famille en leur offrant des informations et des consultations compétentes ainsi que des cours en groupes. Nous sommes à votre écoute du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 ou par email : berodung@liewensufank.lu

Pour connaître les services offerts par « Initiativ Liewensufank », veuillez consulter le site internet :

www.liewensufank.lu

Remise en forme jeunes mamans: www.biennaitre.lu

Babysitting

Baby-Sitting an der Gemeng Hesper a.s.b.l.

- Vous cherchez un Baby-Sitter qualifié ?
- Vous avez besoin d'une aide extra-scolaire pour vos enfants à l'école fondamentale ?
- Vous voulez suivre une formation pour Baby-Sitters ?

Contact

☎ 621 376 540 / 621 152 588

info@hesper-kanner.lu

Crèches / Assistantes parentales

- Vous recherchez des renseignements sur une structure d'accueil de votre choix au niveau communal ou régional ?
- des informations sur l'accueil socio-éducatif de vos enfants ?
- des détails sur le fonctionnement du Chèque-Service Accueil (CSA) ?

Consultez www.staarkanner.lu



CHEQUES-SERVICE ACCUEIL

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, l'éducation non formelle devient gratuite au Luxembourg pendant les semaines d'école.

Pendant les semaines d'école

- La gratuité s'appliquera pendant les semaines d'école du lundi au vendredi de 7 h à 19 heures pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (cycles 1 à 4).
- La gratuité ne s'applique ni aux enfants en bas âge (par exemple, crèche) ni aux enfants inscrits à l'éducation précoce.
- L'adhésion au système du chèque-service accueil (CSA) est obligatoire. Pour adhérer au CSA, veuillez contacter la Commune de Hesperange (360808-2230/2231).
- Pendant les semaines scolaires, les repas de midi seront gratuits pour les enfants soumis à l'obligation scolaire (cycles 1 à 4)



Pendant les semaines de vacances scolaires

- La participation financière des parents s'applique à toutes les plages réservées ainsi qu'au repas. Ensuite, la participation financière des parents ne sera plus plafonnée par un forfait, mais le barème du chèque-service accueil s'appliquera.
- La gratuité des repas est réservée aux familles disposant d'un revenu inférieur à deux fois le salaire social minimum. Pour les autres familles, le barème du chèque-service accueil s'applique.

Le montant du CSA est versé directement au service d'accueil reconnu comme prestataire chèque service.

Personnes concernées

Le chèque-service accueil s'adresse à chaque enfant :

- résidant au Luxembourg, ou ;
- dont un parent ou représentant légal est travailleur ressortissant de l'Union européenne et employé au Luxembourg.

Conditions préalables

Pour bénéficier du chèque-service accueil, les enfants doivent :

- être âgés de moins de 13 ans et/ou ;
- ne pas avoir quitté l'enseignement fondamental.

Données à communiquer

Pour bénéficier du CSA, le parent doit fournir les données obligatoires suivantes :

FAMILLE ET ENFANTS



- le nom et le prénom de l'enfant ;
- le numéro d'identification national de l'enfant ;
- les noms et prénoms et le numéro d'identification national du représentant légal ;
- le numéro d'identification national du partenaire du représentant légal en cas de ménage recomposé ;
- l'adresse de l'enfant ;
- l'adresse du requérant ;
- l'adresse de facturation des prestations ;
- la langue de communication choisie (allemand, français, luxembourgeois, anglais ou portugais) ;
- pour bénéficier du soutien financier de l'Etat : les données sur la situation de revenu du représentant légal.

En vue de l'établissement du contrat d'adhésion, le requérant autorise l'agent communal à consulter les données à caractère personnel nécessaires au traitement de sa demande d'adhésion.

Durée de validité

Le contrat d'adhésion est valable pour 12 mois à partir de la signature et doit être renouvelé annuellement avant la date d'expiration du contrat. A titre d'exception et pour des raisons dûment motivées par l'administration, l'adhésion du requérant peut être limitée à 3 mois. **Les parents sont responsables du renouvellement de leur adhésion avant la date de péremption. Faute de renouvellement de la carte, le bénéfice du CSA n'est plus attribué et l'entièreté du coût de l'accueil de l'enfant est alors à la charge des parents.**

Montant

Participation financière de l'Etat

La participation financière de l'Etat est plafonnée à 60 heures par semaine. La participation maximale de l'Etat est plafonnée à 6 euros/heure pour l'accueil d'un enfant dans un service d'éducation et d'accueil et à 3,75 euros/heure pour l'accueil auprès d'un assistant parental. Tout dépassement de ces plafonds est entièrement à la charge des parents.

Les parents peuvent bénéficier d'une réduction financière dans le cadre du chèque service-accueil à condition de communiquer le revenu de leur ménage.

Le contrat d'adhésion CSA établit la valeur du chèque-service accueil sur base du barème de la participation parentale qui permet de calculer les montants à la charge des parents.



Les couples mariés, pacsés ou vivant en concubinage sont considérés de façon identique dans la prise en compte du revenu du ménage.

Le représentant légal est tenu de produire toutes les pièces récentes nécessaires pour établir la situation de revenu actuelle de son ménage :

- une copie du bulletin d'impôt le plus récent ou à défaut le certificat de revenu établi par l'Administration des contributions directes ;
- toute preuve établissant la situation de revenu du ménage (certificat annuel récent de salaire, pension, de chômage ou certificat de revenu établi par le Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) si le revenu du déclarant est non-imposable par voie d'assiette ;
- pour les non-résidents, les documents probants établis par les autorités compétentes pour les personnes du ménage qui ne sont pas imposables au Luxembourg ,ou ;
- à défaut, toute autre pièce documentant le revenu actuel.

Si le déclarant ne peut, pour des raisons indépendantes de sa volonté, produire l'une de ces pièces, le revenu imposable du ménage est attesté par toute autre pièce délivrée par l'employeur.

L'agent peut demander toute pièce supplémentaire pour documenter le revenu du ménage.

Si les parents ne souhaitent pas communiquer des données relatives à leur revenu, les montants prévus dans la dernière catégorie du barème de la participation parentale intitulée «sans indication de revenu» sont appliqués.

Congé parental

Le congé parental permet aux parents d'un enfant en bas âge d'interrompre leur carrière professionnelle ou de réduire leur temps de travail pour se consacrer davantage à l'éducation de leur enfant. Ils sont assurés de retrouver leur emploi à la fin du congé.

Le parent peut demander :

- soit le 1er congé parental : à prendre à la suite du congé de maternité ou d'accueil ;
- soit le 2e congé parental : à prendre avant le 6e anniversaire de l'enfant (12e anniversaire en cas d'adoption).

Le congé parental est accordé une seule fois pour le même enfant

Pendant le congé parental, le parent a droit à une indemnité qui constitue un revenu de remplacement, versée par la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE).

1. Conditions préalables

Le (futur) parent doit :

- être affilié obligatoirement à la sécurité sociale luxembourgeoise sans interruption pendant au moins 12 mois continus avant le début du congé parental. En cas d'interruption, celle-ci ne peut pas être supérieure à 7 jours au total sur les 12 mois ;
- s'il est salarié : avoir un ou plusieurs contrats de travail qui totalise(nt) au moins 10 heures de travail par semaine ;
- s'il est salarié ou apprenti : être sous contrat pendant toute la durée du congé parental.

Remarque : en cas de cession, de fusion ou de transfert d'entreprise, le transfert d'un salarié vers un autre poste de travail n'est pas considéré comme un changement d'employeur.

2. Types de congé parental

1er ou 2e congé parental

Le parent peut demander soit :

- le 1er congé parental, à prendre obligatoirement par l'un des parents immédiatement à la suite du congé de maternité ou d'accueil. À défaut, il est perdu et l'autre parent ne pourra prendre que le 2e congé parental ;
- le 2e congé parental qui doit débiter :
 - en cas de naissance, avant la date du 6e anniversaire de l'enfant ;
 - en cas d'adoption :
 - au cours d'une période de 6 ans après la fin du congé d'accueil ; ou
 - si aucun congé d'accueil n'a été pris, entre la date du jugement d'adoption et celle du 12e anniversaire de l'enfant.





Congé à plein temps, à temps partiel ou fractionné

Le 1er et le 2e congé parental peuvent être pris à temps plein, à temps partiel ou fractionné en fonction du nombre d'heures indiquées sur le contrat de travail du parent et de sa situation :

- **40 heures par semaine ou indépendant :**
 - congé à plein temps de 4 ou 6 mois ;
 - congé à mi-temps de 8 ou 12 mois à 50 % de son horaire de travail normal, avec l'accord de l'employeur ;
 - congé fractionné : 4 périodes d'un mois au cours d'une période de 20 mois maximum, avec l'accord de l'employeur ;
 - congé fractionné : 1 jour ou 2 demi-journées par semaine pendant une période de 20 mois au maximum, avec l'accord de l'employeur ;
- **20 heures par semaine** ou plus :
 - congé à plein temps de 4 ou 6 mois ;
 - congé à mi-temps de 8 ou 12 mois, avec l'accord de l'employeur ;
- **10 heures par semaine** ou plus : congé à plein temps de 4 ou 6 mois ;
- **contrat d'apprentissage** : congé à plein temps de 4 ou 6 mois ;
- le parent a **plusieurs employeurs** ou est **affilié comme salarié et indépendant** : congé à temps plein de 4 ou 6 mois.

En cas de changement de la durée du travail mensuelle au cours de l'année qui précède le congé parental, la moyenne calculée sur l'année en question est prise en compte. Toutefois, le changement opéré après la date de demande de congé parental n'est pas pris en compte pour la détermination du congé parental.

3. Indemnité de congé parental

Pendant le congé parental, le salarié a droit à une indemnité de congé parental mensuelle versée par la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) en remplacement du revenu professionnel.

L'indemnité est soumise aux cotisations sociales et à l'impôt, sur base d'une fiche de retenue d'impôt sur laquelle la CAE figure comme employeur.

L'Administration des contributions directes (ACD) met à jour la

fiche d'impôt du salarié sans intervention, ni demande de la part du contribuable, dans un intervalle moyen de 30 jours ouvrables.

L'indemnité de congé parental peut être réclamée durant 2 ans à partir de la fin du mois pour lequel elle est due.

Allocation familiale

L'allocation est due à partir du mois de naissance jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

L'allocation n'est plus due à partir du mois qui suit celui au cours duquel l'enfant a atteint dix-huit ans, sauf s'il poursuit des études secondaires ou des études assimilées.

Allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire est fixée à 115 euros pour un enfant âgé de plus de 6 ans et de 235 euros pour un enfant âgé de plus de douze ans. Elle est versée d'office au mois d'août de chaque année. Aucune demande n'est à remplir. Les enfants admis au 2^e cycle de l'enseignement fondamental (anciennement : 1^{ère} année primaire) et n'ayant pas encore l'âge de six ans accomplis au moment de la rentrée scolaire, bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire sur présentation d'un certificat scolaire.

L'allocation cesse et n'est plus versée pendant l'année civile au cours de laquelle les études secondaires ou assimilées sont clôturées.



Zukunftskeess

CAISSE POUR L'AVENIR DES ENFANTS

Les **enfants** sont des apprenants **curieux** et c'est pour cela que dès leur **plus jeune âge**, un **environnement** favorisant des expériences **variées** et un apprentissage **stimulant** est favorable à leur **développement**

<https://cae.public.lu/fr.html>



MAISON DES JEUNES « JUGENDTREFF HESPER »

Adresse 365, route de Thionville
L-5885 Hesperange
☎ 26 36 02 88
Fax 26 36 02 86

Courriel info@jugendtreffhesper.lu

Heures d'ouverture

Lundi	13h00 à 20h00
Mardi	13h00 à 20h00
Mercredi	13h00 à 20h00
Jeudi	13h00 à 20h00
Vendredi	13h00 à 20h00
Samedi	13h00 à 19h00

Jugend Treff
Hesper



- Däi Jugendhaus**
- eng Plaz fir sech auszetauschen, ze diskutéieren an zesummenzekommen
 - eng Plaz wou ee sech kreativ kann ausdrécken
 - eng Plaz fir sech auszeschwätzen a sech ze informéieren
 - eng Plaz fir ze entdecken a sech opzemaachen
 - a virun allem eng Plaz, wou déi Jugendlech Acteuren a Realisateure vun hire Projete sinn

- Aktivitéiten**
- Kulturell a sportlech Aktivitéiten
 - Zesummekommen bei Spiller, Internet, Kicker, Dart, Billard, Spillkonsolen ...
 - Extern Aktivitéiten: Kino, Karting-Sport, Musée, Schi fueren, Schlittschong fueren, Bowling spillen, Vakanzekolonien ...
 - Kreativ Atelierien: Graffiti, Hip-Hop, Thai-Boxen,

- Informatioun & Preventioun**
- Broschüren,
 - Hëllef bei der Sich fir eng Aarbechtsplaz,
 - Hëllef beim Schreiwe vun engem CV oder Motivationsbréif,
 - Aufgabenhëllef,
 - Themenowender (Aids, Drogen, Alkohol ...)



Office Social de Hesperange	476, route de Thionville, L-5886 Hesperange
Qui aidons-nous ?	Toute personne qui séjourne légalement au Grand-Duché de Luxembourg et qui est domiciliée sur le territoire de la Commune de Hesperange, peut s'adresser à l'Office social de Hesperange.
Nos missions	<ul style="list-style-type: none">• Ecoute, soutien et orientation• Information par rapport à la législation sociale• Aides dans les démarches administratives• Aides financières et matérielles
Permanence : Uniquement sur rendez-vous	Tatiana Valadares ☎ 36 08 08 2480 Localités : Howald, Alzingen (nom par ordre alphabétique L-Z) Foyer 328A, rte de Thionville, Hesperange lundi au vendredi toute la journée tatiana.valadares@hesperange.lu Anne-Marie Probst ☎ 36 08 08 2482 Localité : Hesperange, Foyer 299, rte de Thionville, (nom par ordre alphabétique A-K) lundi, mardi, mercredi et vendredi toute la journée anne-marie.probst@hesperange.lu Melissa Scanzano ☎ 36 08 08 2486 Localité : Itzig lundi et mercredi toute la journée, vendredi matin Anna Marques ☎ 36 08 08 2481 Localités : Alzingen (nom par ordre alphabétique A-K), Fentange Foyer 299, rte de Thionville, Hesperange (nom par ordre alphabétique L-Z), lundi au vendredi 10h00 - 16h00
Secrétariat	Marie-Paule Muller ☎ 36 08 08 2201
Recette	Thierry Kreins ☎ 36 08 08 2288
Service ARIS	Emmanuelle Remy ☎ 36 08 08 2484 Assistante sociale - agent régional d'inclusion sociale (ARIS) Zana Alomerovic ☎ 36 08 08 2485 Assistante sociale - agent régional d'inclusion sociale (ARIS)

PRIME D'APPROVISIONNEMENT

La prime est payée aux rentiers et aux personnes à revenu modeste qui habitent dans la Commune de Hesperange depuis au moins une année. En outre, les demandeurs doivent être chefs de ménage et profiter d'une allocation de vie chère (paiement annuel).

Renseignements Administration Communale de Hesperange
Accueil ☎ 36 08 08 1

ALLOCATION DE VIE CHERE

Conditions d'obtention de l'allocation de chauffage (Etat)

Cette allocation est une aide de l'Etat payable uniquement aux ménages à revenu modeste. N'étant pas fixée par une loi, son application est décidée d'année en année. Il s'agit d'une aide de l'Etat et non de la Commune. Les demandes sont à adresser au Fonds National de Solidarité.

Le formulaire est disponible à la réception de la Mairie.





CAFE DE BABEL

Se retrouver autour d'un verre ou d'un café, pour faire des rencontres, converser avec des personnes dans sa langue maternelle ou dans une langue apprise et rafraîchir voire approfondir ses connaissances.

Venez pratiquer des langues : Letzebuergesch, Français, Deutsch, English, Italiano, Español, Português.

Adresse : CELO
476, rte de Thionville, L-5886 Hesperange

Informations : ☎ 36 08 08 2203
paul.kridel@hesperange.lu

Heures : Chaque 4^{ème} mardi du mois
19h00-21h00

LA CIGLIOTHEIK I-SALON

L'objectif de l'i-salon est de permettre à la population d'accéder à l'outil informatique à des prix abordables. Ainsi, 9 ordinateurs sont disponibles pour surfer et apprendre. L'i-salon de la Cigliothéik propose également des cours en Word, Excel, Internetführerschäin ... ainsi que des cours individuels sur demande.

Adresse : 3, rue Jean Steichen
L-5868 Alzingen
☎ 24 83 61 1

Heures d'ouverture : 08h00-12h00 et de 12h30-16h30



CONVERSATION EN LUXEMBOURGEOIS

Le luxembourgeois est une des trois langues officielles du Grand-Duché de Luxembourg. Ce guide, riche de conseils pour votre escapade, vous permettra de vous exprimer dans la langue maternelle des Luxembourgeois. Vous serez alors beaucoup plus qu'un simple touriste.

Un guide de conversation du luxembourgeois original et facile contenant:

- Une partie grammaire pour vous initier aux structures de la langue et vous apprendre à construire vos propres phrases
- Une partie conversation pour communiquer facilement grâce aux mots clés et phrases types répartis dans 75 rubriques thématiques contenant le vocabulaire essentiel de la langue, complétée d'un lexique de plus de 2000 mots
- La prononciation de tous les mots et phrases en luxembourgeois

Pour commander ce guide allez sur:

www.toutesleslangues.com/luxembourgeois-de-poche.html

COURS DE LANGUE LUXEMBOURGEOISE

Dans une société de plus en plus multiculturelle, les compétences linguistiques sont essentielles et contribuent à une meilleure intégration de personnes de différentes origines et cultures.

La commune de Hesperange propose chaque année des cours de langue luxembourgeoise pour débutants et avancés. Les cours commencent toujours fin septembre/début octobre et se terminent en juin (60 heures). Les cours auront lieu une fois par semaine à raison de 1h30 (excepté pendant les vacances scolaires).

Les cours sont agréés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et portent le label de qualité.

A la fin de l'année scolaire un certificat délivré par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est délivré à tous les élèves ayant participé à au moins 70% des cours.

Les fiches d'inscription sont insérées dans le bulletin communal "Buet" distribué mi-juin à tous les ménages.



AIDES

Pour obtenir des informations sur les aides à la construction et rénovation des logements, il faut vous adresser au Ministère du Logement.

De très nombreuses explications et informations sont accessibles sur le site internet du Département du Logement, à l'adresse : www.logement.lu



COMMISSION DES LOYERS

Il existe auprès de l'Administration communale de Hesperange une « Commission des Loyers » qui peut être appelée tant par les locataires que par les propriétaires en cas de litige.

Procédure à suivre en cas de litige entre propriétaires et locataires

Les requêtes sont à introduire auprès du secrétaire de la Commission des Loyers de la Commune de Hesperange.

Personne de contact : Nathalie Backes ☎ 36 08 08 4371

VOUS AVEZ UN BIEN IMMOBILIER A LOUER ?

Profitez des avantages de l'Agence Immobilière Sociale !

- Loyer garanti
- Entretien et remise en état par nos soins
- Encadrement professionnel de l'occupant

Nous recherchons des logements inoccupés que nous prenons nous-mêmes en location afin de garantir le loyer au propriétaire et les mettons à disposition de personnes en situation de précarité ou à revenus modestes.

Avec nous, vous louez votre bien en toute sécurité !

- Chaque mois, votre loyer vous est viré par nos soins sur votre compte
- Notre équipe technique assure le contrôle et l'entretien régulier de votre bien
- L'occupant de votre logement reste encadré par une équipe de professionnels du domaine social durant toute la période du bail

Contactez-nous : ☎ 26 48 39 52
ou consultez notre site internet : www.ais.lu



VOUS AVEZ UN PROBLEME DE VOISINAGE ?

Bruits, plantations, dégradations, travaux, animaux, droit de propriété, etc. N'attendez plus ! Venez rencontrer un(e) médiateur(trice) à la commune !

La médiation

- est volontaire et confidentielle
- favorise un climat de dialogue et de coopération lors d'un conflit de voisinage
- permet de trouver une solution satisfaisante pour chacun
- est gratuite pour les parties concernées, la commune prend en charge la rémunération du médiateur
- peut être une alternative aux procédures judiciaires coûteuses
- fait appel à la responsabilité des parties

Comment ça marche ?

Chaque personne reçue dans le Service de Médiation bénéficiera d'une écoute individuelle et attentive.

En fonction de vos besoins, le service mettra en place les démarches nécessaires à la gestion de votre conflit.

Le Service de Médiation de la commune de Hesperange est à votre écoute.

Comment contacter le Service de Médiation ?

Laissez un message ainsi que vos coordonnées par mail à mediation@hesperange.lu

ou bien téléphonez au 36 08 08 2499.

Un(e) médiateur(trice) vous contactera dans les plus brefs délais.



BETREIT WUNNEN

Objectif principal

BETREIT WUNNEN FIR JONK LEIT

Le service a pour objectif d'accueillir et d'héberger de façon continue ou temporaire, plusieurs jeunes célibataires, hommes et femmes, âgés entre 18 et 30 ans, sans enfants à charge, se trouvant dans une situation de détresse.

Il offre un encadrement spécialisé et un accompagnement éducatif, psychologique et social adapté aux besoins individuels de l'utilisateur.

Le service vise par ses activités

- L'épanouissement personnel de l'utilisateur
- Le développement de ses capacités psychiques et sociales
- L'organisation autonome de la vie quotidienne
- L'insertion ou la réinsertion professionnelle
- L'intégration et la participation sociale

Critères d'admission

- Jouir des droits sociaux au Luxembourg
- Avoir un projet de vie concret (scolaire/apprentissage/mesure/emploi)
- Montrer de la motivation afin de mener à bout son projet individuel
- Coopérer avec le service Betreit Wunnen tout au long du séjour
- Être autonome et apte à prendre ses responsabilités au quotidien
- Accepter la mise en place ainsi que les conditions d'un projet de réinsertion sociale
- Besoin thérapeutique ponctuel, ne pas présenter de dépendance drogues/alcool ou problèmes psychiques graves



406, route de Thionville

Comment nous joindre



470, route de Thionville

par courrier:

Betreit Wunnen fir jonk Leit

470, route de Thionville, L-5886 Hesperange

406, route de Thionville, L-5884 Hesperange

par téléphone

Bureau: 36 75 12 Portable: 621 815 088

par mail

betreitwunnen@sej-hesper.lu



Mode de fonctionnement

Le système multilatéral d'échanges de biens, services, savoirs et savoir-faire entre personnes d'une même communauté est régulé par une monnaie fictive : le Temps Soit : 1 heure = 60 unités (quelle que soit la nature du service rendu). P.ex. Alain tond la pelouse de Madeleine, Madeleine fait une course pour Mariette, Mariette prépare un gâteau pour Susie, Susie garde les enfants d'Hélène, Hélène donne un cours d'appui en allemand à Pedro, Pedro montre à Alain comment faire fonctionner son nouvel iPhone et ainsi de suite ...

La chaîne est ainsi créée...

- Création d'une plateforme d'échange
- Chaque membre connecté s'inscrit, crée son compte et répertorie le type de services qu'il souhaite rendre et obtenir. Ceux qui disposent de leur propre compte sur la plateforme, gèrent eux-mêmes leurs débits-crédits de ...

Objectifs

- Promouvoir et / ou recréer les liens sociaux entre voisins et concitoyens (toutes générations et nationalités confondues) d'une même commune
- Combattre l'exclusion et l'isolement de certaines personnes (seniors, handicapés, étrangers, familles monoparentales ...)
- Maintenir et dynamiser la cohésion sociale en redécouvrant des valeurs fondamentales telles que la solidarité, l'entraide, le respect et la préoccupation sincère d'autrui...



reebou

Favoriser « l'être » plutôt que « l'avoir »
Nos différences individuelles font notre richesse

Renseignements

☎ 36 08 08 2440

Site internet : reebou.hesperange.lu

Courriel : info@reebou.hesperange.lu

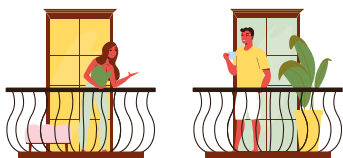
HOPLR LÉIERT ÄR NOPERE KENNEN



Hesperange a récemment commencé à utiliser Hoplr, le site web privé pour les quartiers. Toute personne vivant dans la commune de Hesperange peut s'y inscrire et entrer facilement en contact avec ses voisins.

À quoi peut vous servir ce site web ?

- à faire connaissance avec vos voisins
- à prendre soin de vos voisins et développer de l'entraide
- à prêter ou emprunter une échelle ou une perceuse à l'un de vos voisins
- à trouver un bon plombier ou un baby-sitter de confiance dans votre quartier
- à discuter des problèmes de circulation ou des travaux de voirie
- à annoncer un vide-grenier ou une fête de quartier ...



Évidemment, un tel réseau ne peut être une réussite que s'il compte suffisamment de membres. Il a déjà fait ses preuves dans d'autres communes en Belgique et aux Pays-Bas. Nous espérons donc pouvoir vous accueillir chez Hoplr très bientôt !

L'inscription est très simple et gratuite, vous trouverez les instructions ci-dessous. Une app est disponible dans l'App Store pour les appareils iOS et dans le Play Store pour les appareils Android.

Vous avez été invité(e) à rejoindre le réseau de votre localité dans la commune de Hesperange

Comment vous inscrire ?

- Téléchargez l'app mobile ou rendez-vous sur www.hoplr.com et indiquez votre adresse
- Indiquez votre code de localité
- Inscrivez-vous dans votre localité

www.hoplr.com





SCHULLEBEN

Einschulung
Pedibus
Séchere Schoulwee

Schulgebäude
Musikschule
Auffangstrukturen

VIE SCOLAIRE

Scolarisation
Pedibus
Séchere Schoulwee

Bâtiments scolaires
Ecole de musique
Structures d'accueil



Au Grand-Duché de Luxembourg, la scolarité est en principe gratuite. Elle est obligatoire à partir de l'âge de 4 ans jusqu'à l'âge de 16 ans.

L'enseignement fondamental comprend 9 années de scolarité, réparties en 4 cycles d'apprentissage. Le 1^{er} cycle comprend une année d'éducation précoce dont la fréquentation est facultative et 2 années d'éducation préscolaire faisant partie de l'obligation scolaire.

Les 2^e, 3^e et 4^e cycles suivants constituent l'enseignement primaire. Chaque cycle d'apprentissage a une durée de 2 ans.

SCOLARISATION (FACULTATIVE) D'UN ENFANT DE 3 A 4 ANS :

CYCLE 1 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (PRECOCE)

L'éducation précoce s'adresse en principe à tous les enfants résidents au Grand-Duché de Luxembourg, âgés de 3 ans révolus avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.

L'éducation précoce est une année scolaire facultative et gratuite. Il n'y a donc aucune obligation pour les parents d'y inscrire leurs enfants. Une fois ces derniers inscrits, les parents sont tenus d'assurer la présence de leurs enfants en classe.

Objectifs

L'éducation précoce encourage votre enfant

- à écouter et à parler, c'est-à-dire à communiquer
- à bouger
- à créer
- à s'exprimer
- à développer ses facultés et aptitudes



SCOLARISATION D'UN ENFANT DE 4 A 6 ANS: CYCLE 1 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (PRESCOLAIRE)

L'éducation préscolaire ("d'Spillschoul" en luxembourgeois) s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans. Elle comprend une période de 2 années dont la fréquentation est obligatoire et gratuite.

Pour être admis à l'enseignement préscolaire, l'enfant doit avoir été préalablement inscrit au registre de la population de la commune de résidence avec ses parents / la personne responsable.



SCOLARISATION D'UN ENFANT DE 6 A 12 ANS: CYCLES 2 A 4 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (PRIMAIRE)

Les 2^e (enfants de 6 et 7 ans), 3^e (enfants de 8 et 9 ans) et 4^e (enfants de 10 et 11 ans) cycles suivants constituent l'ancien enseignement primaire. Chaque cycle d'apprentissage a en principe une durée de 2 ans.

Aux cycles 2 à 4, l'alphabétisation se fait en allemand, alors langue d'enseignement de toutes les branches, à l'exception du français. L'apprentissage du français commence au cycle 2.

Pour toute question supplémentaire prière de contacter :

Michel Donven

☎ 36 08 08 2225

Daniela Anderlini

☎ 36 08 08 2234

De séchere Schoulwee



Au courant des dernières années, toute circulation à l'intérieur des quartiers résidentiels a été limitée à 30km/heure. De même, diverses autres mesures ont été introduites dans notre commune afin de réduire le trafic parasite à l'intérieur des quartiers résidentiels.

Ces mesures nous permettent d'introduire le concept du « séchere Schoulwee » dans les quartiers résidentiels.

Ainsi, des points de rassemblement sont prévus dans les quartiers résidentiels à partir desquels le chemin vers l'école est signalisé. Les chemins et passages piétons à emprunter sont signalisés comme tels par le nouveau logo « Schläichi » qui est marqué sur les trottoirs.

Ce concept du « séchere Schoulwee » sera étendu progressivement aux autres localités de la commune de Hesperange

Le Pedibus



Plusieurs lignes du pedibus fonctionnent en parallèle au « séchere Schoulwee ». Ces lignes mènent des quartiers résidentiels vers l'école, sur des parcours définis, avec des arrêts définis où les enfants peuvent attendre. Le pédibus sera toujours accompagné par un adulte.

Les itinéraires des pedibus sont prévus le long des axes routiers principaux menant à l'école. L'accompagnement par un adulte est censé renforcer la sécurité des enfants à ces endroits dangereux.

Patrouilleurs scolaires

Des patrouilleurs scolaires complètent le « séchere Schoulwee » et au Pedibus auprès des écoles se trouvant le long d'une route principale.

L'objectif du concept « Séchere Schoulwee » est de motiver un maximum d'élèves (et de parents) à venir à pied respectivement à vélo à l'école, en vue d'une réduction du nombre de voitures autour du site scolaire. En effet, des situations souvent dangereuses peuvent se présenter suite à un nombre élevé de voitures aux alentours de l'école créant un sentiment d'insécurité à la fois chez les enfants et les parents.



Afin de minimiser le risque d'un accident, plusieurs règles générales sont à suivre :

- Le trottoir est la seule zone de sécurité où l'enfant peut marcher.
- Toujours emprunter le trottoir du côté le plus sûr, c'est-à-dire du côté des maisons et des jardins.
- S'il n'y a pas de trottoir, emprunter toujours prendre le côté gauche de la rue.
- Toujours traverser la rue près des feux de signalisation et d'un passage pour piétons sécurisé.

Si l'enfant doit traverser la rue dans une zone non protégée, il est impératif qu'il adapte un comportement de sécurité adéquat : regarder attentivement à gauche, ensuite à droite et ensuite traverser, uniquement s'il n'y a pas de voitures en vue.

Informations/Inscriptions www.sej-hesper.lu/v4.0/index.php/de/pedibus-de-lu



Les plans peuvent être consultés sur le site
www.sej-hesper.lu

BATIMENTS SCOLAIRES

Ecole Alzingen

Cycle 1 (précoce et préscolaire)

Responsable de site:

Jeff Becker

621 343 635 / 36 08 08 3644

20, rue de Syren

L-5870 Alzingen

☎ 36 08 08 3600



Nouvelle Ecole Alzingen

Cycle 2-4

Responsable de site:

Alain Hilger

621 363 051 / 36 08 08 3799

30, r. de Hesperange,

L-5830 Alzingen

☎ 36 08 08 3700



Ecole Fentange

Cycle 1-4 (précoce - 6^e année)

Responsable de site:

Roger Hartz

GSM : 621 259 171

36 08 08 4531

75, rue de Bettembourg

L-5811 Fentange

☎ 36 08 08 4500



Ecole Hesperange

Cycle 1-4 (précoce - 6^e année)

Responsable de site:

Bernard Fontanaud

GSM : 691 712 060

36 08 08 5530

9, rue de Bettembourg

L-5810 Hesperange

Cycle 1 : ☎ 36 08 08 5501

☎ 36 08 08 5526

Cycle 2-4 : ☎ 36 08 08 5500



Ecole Howald-Plateau

Cycle 2-4

Responsable de site:

Kevin Kieffer

GSM : 621 279 730

36 08 08 7795

28, rue de l'Ecole

L-1455 Howald

☎ 36 08 08 7701



Ecole Howald-Couvent

Cycle 1 (précoce et préscolaire)

Responsable de site:

Tony Heiderscheid

GSM : 621 311 331

36 08 08 7851

1, rue de la Redoute

L-2416 Howald

☎ 36 08 08 7801



Ecole Itzig-Plateau

Cycle 1-4 (précoce - 6^e année)

Responsable de site:

Paul Mangen

GSM : 621 279 731

36 08 08 6703

2, rue de l'Ecole

L-5957 Itzig

Cycle 1-4 : ☎ 36 08 08 3101



Direction régionale

Jean-Paul Welter

Président du comité des enseignants

Patrick Remakel

☎ 24 75 5266

☎ 621 196 456

Cycle 1 :

précoce + préscolaire

Cycle 2 - 4 :

1^{ère} - 6^e année d'études

La commune de Hesperange offre les cours suivants :

- Initiation à la musique
- Formation théorique
- Formation vocale et cours de diction allemande
- Formation instrumentale



Renseignements Chargé de la direction : Xavier Griso
☎ 691 473 405

Administration Daniele Notarnicola
☎ 22 05 58 48
daniele.notarnicola@ugda.lu

Adresse Ecole de Musique
96, rue de Bettembourg
L-5811 Fentange



STRUCTURES D'ACCUEIL

Crèche « Jangeli »	397, route de Thionville Enfants âgés de 2 mois – 4 ans Chargé de direction :	L-5885 Hesperange Marcel Reeff ☎ 26 36 16 17
Crèche « Charly »	12b, rue de l'Église Enfants âgés 2 mois - 4 ans Chargée de direction :	L-5819 Alzingen Rossana Degiorgio ☎ 36 08 08 3200
Maison Relais « Mini Reewiermercher »	20, rue de Syren Chargée de direction :	L-5870 Alzingen Zoé Scheffen ☎ 36 08 08 3602
Maison Relais « Reewiermercher »	30, rue de Hesperange Chargée de direction :	L-5830 Alzingen Vanessa Collarini ☎ 36 08 08 3800
Maison relais « Heesprénger »	9, rue de Bettembourg Enfants âgés de 6 – 12 ans Chargée de direction :	L-5810 Hesperange Kathrin Geisen ☎ 36 08 08 5502
Maison relais « Mini Heesprénger »	9, rue de Bettembourg Enfants âgés de 3 – 6 ans Chargée de direction :	L-5810 Hesperange Christiane Ralinger ☎ 36 08 08 5503
Maison relais « Wissbei »	rue de l'École cycles 3.2 - 4.2	L-1455 Howald
Maison relais « Wissbei »	1, rue de la Redoute cycles 2.1 - 3.1 Chargée de direction :	L-2412 Howald Simone Reith ☎ 36 08 08 7802
Maison relais « Mini Wissbei »	1, rue de la Redoute Précoce + cycle 1 Chargée de direction :	L-2412 Howald Magali Reinard ☎ 36 08 08 7802
Maison relais « Holzwiermercher »	2, rue de l'École Enfants âgés de 3 – 12 ans Chargée de direction :	L-5957 Itzig Fabienne Haan ☎ 36 08 08 6102
« Hesper beweegt sech » Coordinateur Sportif Coordinateur général Secrétaire	Miguel Da Costa Sidney Loes Claude Gleis Christiane de la Hamette Natalie Fellerich	☎ 36 08 08 6901 ☎ 36 08 08 6902 ☎ 36 08 08 6728 ☎ 36 08 08 6900 ☎ 36 08 08 6900



Crèche « Jangeli »



Crèche « Charly »



Maison relais Mini Reewiermercher



Maison relais Reewiermercher



Maison relais « Heesprénger »



Maison relais « Mini Heesprénger »



Maison relais « Wissbei »



Maison relais « Mini Wissbei »



Maison relais « Holzwiermercher »



RELIGION Pfarreidiens
Pfarrsekretariat

RELIGION Service religieux
Secrétariat paroissial





Service religieux **Le samedi :**
18h00 : messe à Fentange (*toutes les 2 semaines*)
19h 15 : messe à Alzingen (*toutes les 2 semaines*)
18h00 : messe à Itzig (*toutes les 2 semaines*)

Le dimanche:
10h45 : messe à Howald

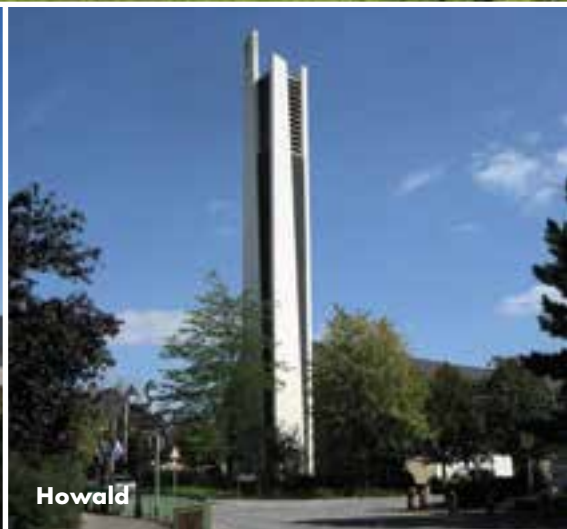
Secrétariat paroissial Hesper / Roeser / Weiler-la-Tour
2, rue de Bettembourg
L-3320 Bivange
☎ 36 75 96
permanence le lundi, mardi et vendredi
de 09h00 à 12h00



Hesperange



Alzingen



Howald



Fentange



Itzig

UMWELT

Abfall
Mülltonnen
Müllsäcke

Energyhesper.lu
Solarhesper.lu
Infopoint Myenergy

5

ENVIRONNEMENT

Déchets
Poubelles
Sacs poubelle

Energyhesper.lu
Solarhesper.lu
Infopoint Myenergy



depuis 2014

KlimaPakt 
European Energy Award Gold

depuis 2017



ENVIRONNEMENT



Adresse **OEKO-CENTER HESPER (CENTRE DE RECYCLAGE)**
1, rue Nachtbann L-5955 Itzig

Horaires
lundi: fermé
mardi/jeudi/vendredi : 12h30 - 18h30
Mercredi : 10h00 - 20h00
Samedi : 09h00 - 17h00

Renseignements ☎ 26 36 67 1

La carte d'entrée est à retirer directement auprès de l'Oeko-Center sur présentation d'un justificatif de résidence.

DECHETS ENCOMBRANTS

Renseignements ☎ 36 08 08 8888

POUBELLES



Poubelle (noire) déchets ménagers	60 ltr	126 €/an
	80 ltr	168 €/an
	120 ltr	252 €/an
	240 ltr	504 €/an
Container déchets ménagers	660 ltr	804 €/an
	1100 ltr	1344 €/an
Poubelle (brune) déchets organiques	80 ltr	30 €/an
	240 ltr	90 €/an
Poubelle (bleue) papier et carton	120 ltr	30 €/an
Poubelle (verte) verre bouteille	120 ltr	30 €/an

Renseignements ☎ 36 08 08 2023

SAC POUHELLE JAUNE

Volume 120 ltr 2,25 €/pièce

Points de vente sacs poubelle jaunes:

Howald	Station Service ARAL	256, rte de Thionville
	Station Service TOTAL	235a, rte de Thionville
Hesperange	Station Service Q8	468, rte de Thionville

SAC BLEU (VALORLUX)

(Collecte des emballages ménagers PMC)

Sacs disponibles gratuitement à la réception de la Mairie et à l'Oeko-Center Hesper à Itzig

Téléchargement calendrier des déchets : www.hesperange.lu

Taxes communales: www.hesperange.lu/taxes-et-subsides

ENERGIESPARKONTO AUF ENERGYHESPER.LU

Für Sparfüchse und Klimaschützer:

Das Energiesparkonto auf Energyhesper.lu

Die Idee des Energiesparkontos ist simpel: Nur wer einen Überblick über den eigenen Energieverbrauch hat, kann Energie sparen. Deshalb funktioniert die Online-Plattform wie ein digitales Haushaltsbuch für den persönlichen Energieverbrauch. Egal ob es um Strom, Wasser, die Heizung oder das Auto geht – Verbraucher können alle ihre Energiedaten in dem Konto dauerhaft dokumentieren.

Das Prinzip funktioniert:

Eine unabhängige Studie hat den Spar-Effekt, den das Energiesparkonto auf seine Nutzer ausübt, bestätigt: 62 Prozent der Kontobesitzer werden zum Energiesparen angeregt, 53 Prozent kaufen sich energieeffiziente Haushaltsgeräte und 48 Prozent setzen konkrete Spartipps aus dem Konto im Alltag um. Je nachdem wie hoch der eigene Verbrauch ist, sparen die Nutzer so jedes Jahr mehrere hundert Euro.

Dieses kostenlose Energiesparkonto finden Sie auf

www.energyhesper.lu

Energiesparkonto verändert Verbraucherverhalten

Ein moderneres Design und eine intuitivere Bedienung machen Energiesparen noch leichter. Wer sich regelmäßig mit seinem Energieverbrauch beschäftigt, wer die Entwicklung seines Verbrauchs in Diagrammen beobachtet, der spart früher oder später von ganz allein, wie eine Studie des Instituts für ZukunftsEnergieSysteme von 2011 es belegt.

Damit ist das Konto ein wichtiges Hilfsmittel zum Energiesparen – mit dem Potenzial, den privaten Energieverbrauch und Kohlendioxid ausstoß in Hesperingen stärker zu senken, als es die Regierung in ihren Klimaschutzzielen festgelegt hat.

Zusätzlich steht eine App für Android und iPhone zur Eingabe der Zählerstände zur Verfügung.



infopoint
myenergy

Conseil en énergie dans votre région

SUBVENTION COMMUNALE CONCERNANT LA PROMOTION DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET DE MISE EN VALEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE HESPERANGE



Le montant de la subvention communale s'élève à 30 % de la subvention allouée par l'État.

La subvention communale ne peut pas dépasser le montant de 7.200,00 Euros. Le cumul des subventions étatiques et communales ne peut en aucun cas dépasser les coûts d'investissements réels.

Conditions et modalités d'octroi.

La demande pour obtenir la prime est à présenter au collège des bourgmestre et échevins à l'aide du formulaire mis à disposition par l'administration communale de Hesperange.

La demande doit être introduite sous peine de forclusion sans un délai d'un an à partir de la date de la décision étatique concernant l'octroi de la subvention de l'Etat.

Une copie de cette décision doit être jointe à la demande.

La commune peut demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire pour pouvoir vérifier le respect des conditions requises pour pouvoir bénéficier de la subvention.



SOLARKATASTER HESPER AUF SOLARHESPER.LU

Rechnet sich die Installation einer Solaranlage auf meinem Dach?

Die Sonnenenergie bietet ein nahezu unerschöpfliches Potenzial für die Erzeugung von Strom und Wärme. Dennoch wird nur ein kleiner Teil der geeigneten Dächer für die Gewinnung von Solarenergie genutzt. Investitionen in Solarstromanlagen sind eine Investition in die Zukunft. Sie leisten einen Beitrag zur Energiewende und tragen zum Klimaschutz bei. Wollen Sie erfahren ob das Dach Ihres Hauses zur Nutzung von Solarenergie geeignet ist, wieviel Strom über eine Photovoltaik-Anlage produziert werden kann oder welche Wärmemenge eine solarthermische Anlage erzeugen kann?

Das Solarkataster gibt Auskunft

Mit dem Solarkataster der Gemeinde Hesperingen können Sie sich mit wenigen Klicks anzeigen lassen, ob die Dachfläche Ihres Gebäudes für eine Photovoltaik- oder Solarthermieanlage geeignet ist. Das von Ihnen angefragte Gebäude erscheint entweder nach der Auswahl von Straße und Hausnummer im Auswahlfeld oder durch Bewegen und durch Hineinzoomen in der Karte selbst.

Erstinformationen in der Kartenansicht

Beim Überfahren des gesuchten Objekts mit der Maus erscheint eine kurze Information über die Eignung Ihres Daches zur Nutzung von Solarenergie. Durch eine farbliche Kennzeichnung der Gebäude wird sofort erkennbar, welche Dächer für Solarenergie geeignet sind. Die Farbe signalisiert den Grad der Eignung. Durch einen Klick auf die farblich markierte Fläche öffnet sich eine Maske in der Sie erste Informationen erhalten.

Fragen Sie eine kostenlose Beratung bei:

jeden 2. und 4. Mittwoch im Rathaus in Hesperingen.
Tel. 8002 11 90



MYENERGY

TRANSPORT

Wohnbezirksstationieren
Bushalteplan
Busfahrplan

Vel'oh
Flex
Chargy

TRANSPORT

Parking résidentiel
Plan arrêts bus
Circular en bus

Vel'oh
Flex
Chargy





Parking résidentiel dans toutes les localités de la commune de Hesperange avec la vignette HE, à l'exception de la zone d'activité commerciale Howald, secteur ZA. Le stationnement pour véhicule sans vignette est limité à 2 ou 5 heures avec disque respectivement ticket selon indication sur les panneaux de prescription zonales ou de parking.

Chaque ménage a droit à un maximum de trois vignettes. La vignette résidentielle est valable pour l'année en cours. Les vignettes résidentielles seront renouvelées automatiquement tous les ans.











Chaque demande doit être accompagnée d'une copie de la carte d'immatriculation (carte grise).

Une vignette spéciale peut être sollicitée en cas d'une visite prolongée dans le cadre familial.

Dans les rues suivantes au quartier résidentiel à Howald le stationnement est payant, excepté les résidents avec la vignette HE : Avenue Berchem, rue General Patton, rue du Couvent, rue Belle-vue, rue de la Redoute, rue Jos Felten, Cte des Rosiers, rue Ferdinand Kuhn, rue Marie Astrid, rue Ed. Oster, rue Eug. Welter, rue de l'Ecole, Place de l'Indépendance, rue du 9 mai 1944, rue August Scholer, rue Victor Beck, rue Neil Armstrong, Allée Drosbach.

Pour toute question supplémentaire, veuillez consulter notre site internet hesperange.lu ou contacter le service des Agents municipaux / gardes-champêtres.



-  max. 30 min. Vignette résidentielle non valable
-  **Ticket gratuit** max. 90 min ou vignette résidentielle
-  **Ticket gratuit** max. 90 min Vignette résidentielle non valable
-  Disque ou vignette résidentielle max. 5 heures
-  Disque ou vignette résidentielle max. 2 heures
-  Emplacement pour PMR
-  Station de chargement
-  Emplacement pour motocycliste
-  E-Bike Sharing
-  Car Sharing - Station Flex

PARKING RESIDENTIEL

LES ZONES DE STATIONNEMENT AU CENTRE DE HESPERANGE



- **A** 12 places
- **B** 73 places (3 Mo - 2 Ha - 2 El)
- **C** 16 places
- **D** 72 places (7 Mo - 2 Ha - 6 Vélos)
- **E** 6 places
- **F** 31 places (1 Ha)
- **G** 78 places (2 Ha)
- **H** 14 places (1 Ha)
- **J** 11 places (1 Ha - 2 Vélos)

Total 235 places

Information supplémentaire :
Tél.: 36 08 08 2009



CIPA 3

Rangwee

3 455 655

Jhngeli

3 402 412
413 414 423
424 455 461
501 511 512
513 655 E11
E12 LO2

9 Mai 5114

Moureschanz

5 20 28
455 501 504
655

Bei der Kierch

3 D09

Houwaldsberg

412 413 414
423 424 455
461 501 511
512 513 655
E11 E12 LO2

Gare Howald

Ronnebësch

5 20 24
28 455 501
504 621 801
802

Minsbësch

3

Waassertuerm

3

Holleschberg

455 461 D09

Peternelchen

24

op der Stierzel

28 621 D09

Wollefsmillen

412 413 414
423 424 455
461 511 512
513 655 E11
E12 LO2

Izeger Eck

455 461 D09

HESPER

Cité um Schlass

28

D09

Sprëtzenhaus

512 513 D09 E12

am Keller

402 412 413 414
423 424 455 461
501 502 511 655
D09 D10 D12 D13
E34 LO2

412 413 414 423
424 511 655 D10
D11 D12 D13 E34
LO2 R02

Urbengsschlass

Duelemerbaach

512 513 D14
E12 R05

Hiehl

512 513 D14
E12 R05

Trapeneck

412 413 414
424 501 511
655 D11 D12
D13 E11 E12
E34 LO2

FENTENG

Fuertwee

512 513 D14
E12 R05

Hondsbrëck

402 412 413
414 424 511
655 D11 D12
D13 E11 E12
E34 LO2

Op de Leemen

512 513 R05

Réiserwee 655



PLAN ARRETS BUS



Call Center
24 65 24 65

Heures d'ouverture :

Öffnungszeiten:

lu-ve / Mo-Fr

6h00 - 22h00

sa-di et jours fériés

Sa-So und Feiertage

8h00 - 20h00

internet

www.mobilitéit.lu

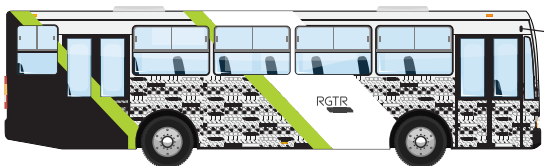
Tarifs nationaux Nationale Tarife

1 mois / 1 Monat	50 €
1 jour / 1 Tag	4 €
2 hrs / 2 Std	2 €

RGTR 191 ne dessert pas

Hesperange	Wollesmillen
Hesperange	Houwalsbiérg
Howald	Jangeli

LIGNES AVL / RGTR
Pour consulter les horaires :
www.mobiliteit.lu



Ligne AVL 3 (HOWALD CIPA -) HOWALD, Waassertuerm - BONNEVOIE,
Arrêts LTB (- Wallis - Centre -) Fondation Pescatore - Eecher Plaz
(- BEGGEN, H. Dunant)

Howald – C.I.P.A.
Howald – Jhangeli Quai 1
Howald – Waassertuerm
Howald – Minsbësch Quai 1
Howald – Bei der Kierch Quai 1
Howald – Bei der Kierch Quai 3
Howald – 9 Mai 1944 Quai 1
Howald – Rangwee Quai 1

Ligne AVL 5 CLOCHE D'OR, P&R Stade de Luxembourg - Howald, ZAC
Arrêts - BONNEVOIE, LTB - Wallis - Centre - Belair - MERL -
rte de Luxembourg - BERTRANGE, Bartreng Gemeng

Howald – P&R Lux-Sud Quai 2
Howald – Ronnebësch Quai 1
Howald – Moureschanz Quai 1
Howald – Rangwee Quai 1

Ligne AVL 23 (BONNEVOIE, LT de Bonnevoie -) GASPERICH,
Arrêts Fr. Hogenberg - Gare Centrale - STADTGRUND - Clausen -
PFAFFENTHAL - EICH, Centre Culturel

Howald – Rangwee Quai 2

Ligne AVL 24 HOWALD, Peternelchen - Howald, ZAC- Cloche d'Or -
Arrêts HOLLERICH, P&R Bouillon - BELAIR, Centre Hospitalier!

Howald – Peternelchen
Howald – Ronnebësch Quai 2
Howald – P&R Lux-Sud Quai 1

Ligne AVL 28 HESPERANGE, Cité um Schlass - Z.A.C. Howald - Gare
Arrêts Centrale - Wallis - Gare- Rocade - Francophonie - HOWALD,
P&R Lux-Sud

Hesperange – Cité Um Schlass
Howald – Op der Stürzel Quai 1
Howald – Ronnebësch Quai 1
Howald – Moureschanz Quai 1
Howald – Rangwee Quai 1

Ligne RGTR D09 Geesseknäppchen - Itzig (AR) (coursés scolaires)

Arrêts

LUXEMBOURG-Geesseknäppchen (S)
HOWALD – Kierch
HOWALD – Minsbësch
HOWALD – Stirzel
HESPERANGE – Um Schlass
HESPERANGE – Sprëtzenhaus
HESPERANGE – Am Keller
HESPERANGE – Holleschbiërg
ITZIG – Am Kiemert
ITZIG – Kierch
ITZIG – Klouschter
ITZIG – Am Horra
ITZIG – Dellbiërg
ITZIG – Hubertuspad

Ligne RGTR D12 Geesseknäppchen - Hellange (AR) (coursés scolaires)

Arrêts

LUXEMBOURG – Geesseknäppchen (S)
HESPERANGE – Am Keller
HESPERANGE – Urbengsschlass
ALZINGEN – Trapeneck
ALZINGEN – Hondsbreëck

Ligne RGTR D13 Hassel - Geesseknäppchen - Hassel (AR) (coursés scolaires)

Arrêts

LUXEMBOURG – Geesseknäppchen (S)
HESPERANGE – Am Keller
HESPERANGE – Urbengsschlass
ALZINGEN – Trapeneck
ALZINGEN – Hondsbreëck

Ligne RGTR E10 Limpertsberg - Dalheim - Filsdorf (AR) (coursés scolaires)

Arrêts

LIMPERTSBERG – L.T.C.
LIMPERTSBERG – L.G.
LUXEMBOURG – Geesseknäppchen (S)
HESPERANGE – Am Keller
HESPERANGE – Urbengsschlass
ALZINGEN – Gässele

Ligne RGTR E11 Limpertsberg - Mondorf - Remich (AR) (coursés scolaires)

Arrêts

LIMPERTSBERG – L.T.C.
LIMPERTSBERG – L.G.
LIMPERTSBERG – Theater Quai 2
LUXEMBOURG – Fond. Pescatore
HOWALD – Jhangeli
HOWALD – Am Houwaldsbiërg

HESPERANGE – Wollefsmillen
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 ALZINGEN – Trapeneck
 ALZINGEN – Hondsbreék

Ligne RGTR E12 Limpertsberg-LTC - Fentange - Livange (coursés scolaires)

Arrêts

LIMPERTSBERG – L.T.C.
 LIMPERTSBERG – L.G.
 LUXEMBOURG – Gare Rocade Quai 4
 BONNEVOIE – Hippodrome
 BONNEVOIE – Neufchâteau
 HOWALD – Jhangel
 HOWALD – Am Houwaldsbierg
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HESPERANGE – Sprétzenhaus
 FENTANGE – Duelemerbaach
 FENTANGE – Hiehl
 FENTANGE – Fuertwee

Ligne RGTR R02 Luxembourg — Dalheim — Mondorf (EIMLB)

Arrêts

HOWALD – Jhangel
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 ALZINGEN – Gassel

Ligne RGTR R05 Fentange — Hassel — Mondorf (EIMLB)

Arrêts

FENTANGE – Duelemerbaach
 FENTANGE – Hiehl
 FENTANGE – Fuertwee
 FENTANGE – Op de Leemen

Ligne RGTR 412 Remich - Erpeldange - Mondorf - Luxembourg Gare (AR)

Arrêts

ALZINGEN – Hondsbreék
 ALZINGEN – Trapeneck
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HOWALD – Am Houwaldsbierg
 HOWALD – Jhangel

Ligne RGTR 413 Remich - Mondorf - Luxembourg Gare (AR)

Arrêts

ALZINGEN – Hondsbreék
 ALZINGEN – Trapeneck
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 HESPERANGE – Am Keller

HESPERANGE – Wollefsmillen
HOWALD – Am Houwaldsbierg
HOWALD – Jhangeli

Ligne RGTR 414 Frisange P&R - Luxembourg Gare (AR)

Arrêts

ALZINGEN – Hondsbréck
ALZINGEN – Trapeneck
HESPERANGE – Urbengsschlass
HESPERANGE – Am Keller
HESPERANGE – Wollefsmillen
HOWALD – Am Houwaldsbierg
HOWALD – Jhangeli

Ligne RGTR 423 Luxembourg Gare - Dalheim - Welfrange (AR)

Arrêts

HOWALD – Jhangeli
HOWALD – Am Houwaldsbierg
HESPERANGE – Wollefsmillen
HESPERANGE – Am Keller
HESPERANGE – Urbengsschlass
ALZINGEN – Gässel

Ligne RGTR424 Luxembourg Gare - Hassel - Bous (AR)

Arrêts

HOWALD – Jhangeli
HOWALD – Am Houwaldsbierg
HESPERANGE – Wollefsmillen
HESPERANGE – Am Keller
HESPERANGE – Urbengsschlass
ALZINGEN – Trapeneck
ALZINGEN – Hondsbréck

Ligne RGTR 455 Leudelange - Itzig - Luxembourg Kirchberg

Arrêts

HOWALD – P&R Sud Quai 2
HOWALD – Stirzel
HESPERANGE – Um Schlass
HESPERANGE – Sprützenhaus
HESPERANGE – Am Keller
HESPERANGE – Holleschbierg
ITZIG – Am Kiemert
ITZIG – Kapell
ITZIG – Kiirch
ITZIG – Klouschter

Ligne 461 Itzig - Howald - Luxembourg Rocade - Itzig

Arrêts

ITZIG – Am Horra
 ITZIG – Klouschter
 ITZIG – Kiirsch
 ITZIG – Kapell
 ITZIG – Am Kiemert
 HESPERANGE – Holleschbiereg
 HESPERANGE – Itziger Eck
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HOWALD – Am Houwaldsbiereg
 HOWALD – Jhangel
 ITZIG – An den Espen
 ITZIG – Hubertuspad
 ITZIG – Klouschter
 ITZIG – Am Horra

Ligne RGTR 501 Luxembourg (Kirschberg) - Cattenom - Thionville (F) (AR)

Arrêts :

HOWALD – Stürzel
 HESPERANGE – Um Schlass
 HESPERANGE – Sprëtzenhaus
 HESPERANGE, – Am Keller
 ALZINGEN – Trapeneck

Ligne RGTR 504 Leudelage - Gasperich – Cloche d’Or - Thionville (F) (AR)

Arrêts :

HOWALD – Ronnebësch Quai 1
 HOWALD – Moureschanz

Ligne RGTR 511 Luxembourg (Rocade) - Roeser - Bettembourg (AR)

Arrêts

HOWALD – Jhangel
 HOWALD – Am Houwaldsbiereg
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 ALZINGEN – Trapeneck
 ALZINGEN – Hondsbreck

Ligne RGTR 512 Luxembourg (Rocade) – Bivange – Bettembourg

Arrêts

HOWALD – Jhangel
 HOWALD – Am Houwaldsbiereg
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HESPERANGE – Sprëtzenhaus

FENTANGE – Duelemerbaach

FENTANGE – Hiehl

FENTANGE – Fuertwee

FENTANGE – Op de Leemen

Ligne RGTR 513 Luxembourg (Rocade) - Fentange - Bettembourg - Gare (AR)

Arrêts

HOWALD – Jhangel

HOWALD – Am Houwaldsbiert

HESPERANGE – Wollefsmillen

HESPERANGE – Sprëtzenhaus

FENTANGE – Duelemerbaach

FENTANGE – Hiehl

FENTANGE – Fuertwee

FENTANGE – Op de Leemen

Ligne RGTR 621 Howald - Bettembourg - Gare

Arrêts :

HOWALD – P&R Sud Quai 4

HOWALD – Op der Stürzel

HOWALD – Ronnebësch Quai 2

HOWALD – P&R Sud Quai 1

Ligne RGTR 655 Bertrange - Cloche d'Or - Howald - Alzingen (AR)

Arrêts :

HOWALD – P&R Sud Quai 2

HOWALD – Stürzel

HESPERANGE – Um Schlass

HESPERANGE – Sprëtzenhaus

HESPERANGE – Am Keller

HESPERANGE – Urbengsschlass

ALZINGEN – Trapeneck

ALZINGEN – Hondsbreck

ALZINGEN – Réiserwee

Ligne RGTR 801 Howald - Sélange (B) - Messancy (B) (AR)

Arrêts :

HOWALD – Ronnebësch Quai 2

HOWALD – P&R Sud Quai 1

Ligne RGTR 802 Howald - Lux-Centre - Steinfort (AR)

Arrêts :

HOWALD – Ronnebësch Quai 2

HOWALD – P&R Sud Quai 1

FLEXIBUS

Circule sur l'ensemble du territoire de la Commune de Hesperange, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

Samedi de 9h00 à 17h00 - service gratuit

Réservations

Minimum 30 minutes et au maximum 8 jours avant le départ.
Tél. 621 830 830

Nouveau

Destinations hors territoire de la commune de Hesper
Centre commercial Cloche d'Or (AR), Gare Sandweiler/
Conter / Seniorie Sainte Zithe Conter / Centre Médical, rue
du Cimetière -Bonnevopie (en face du LTB)

ADAPTO

Explications générales

Le transport est destiné aux personnes en situation de handicap permanent et qui ont de ce fait une mobilité réduite telle qu'elles n'ont pas la possibilité de se déplacer de manière indépendante, ni par leurs propres moyens (voiture), ni par les transports publics existants. Le transport peut être utilisé pour des déplacements occasionnels.

Sont susceptibles d'obtenir une carte d'accès :

- Les citoyens à mobilité réduite devant se déplacer en fauteuil roulant, rolator ou cadre de marche ;
- Les citoyens aveugles ou très malvoyants ;
- Les citoyens présentant une insuffisance respiratoire avec nécessité d'oxygène en permanence ou à domicile ;
- Les citoyens présentant une maladie démentielle ou une incapacité mentale ou intellectuelle telle qu'ils ne peuvent se déplacer en transports publics sans l'assistance d'une tierce personne. Gratuit à partir de mars 2020.

Adapto



NIGHT RIDER

Le Night Rider est un bus de nuit que vous pouvez utiliser à votre convenance, sans itinéraire ni arrêts déterminés.

Quand

Le Night Rider circule tous les weekends le vendredi et samedi entre 18h et 5h du matin sur tout le territoire du Grand Duché.

Comment réserver

Le client peut réserver son transfert en ligne sur la page web jusqu'à 60 minutes avant l'heure de départ souhaitée à condition qu'il soit en possession d'une Night Card ou d'une carte de crédit valide. Le Night Rider peut également être réservé par téléphone via la hotline 9007 1010.

Tarifs

Night Rider Card (valable du 1.1. au 31.12.)

Adultes (à p. de 27 ans) : 80 €

Jeunes (jusqu'à 26 ans) : 40 €

Renseignements

Mme Sandra Dos Santos

☎ 36 08 08 2205

M Frédéric Theis

☎ 36 08 08 2226

CIRCULER EN BUS

LATENIGHTBUS



Kirchberg	Alphonse Weicker (Quai 2)	01:10	03:10
Clausen	Clausener Bréck (Quai 2)	01:17	03:17
Luxembourg	Badanstalt (Quai 2)	01:20	03:20
Luxembourg	Hamilius (Quai 2)	01:22	03:22
Luxembourg	Roosevelt (Quai 2)	01:25	03:25
Luxembourg	Gare Centrale (Quai 2)	01:30	03:30
Howald	Jhangel	01:35	03:35
Howald	9 Mai 1944	01:38	03:38
Howald	Moureschanz	01:42	03:42
Hesperange	Cité um Schlass	01:45	03:45
Fentange	Duelemerbaach	01:48	03:48
Fentange	Hiehl	01:49	03:49
Fentange	Fuertwee	01:50	03:50
Alzingen	Hondsbréck	01:53	03:53
Alzingen	Trapeneck	01:54	03:54
Hesperange	Urbengsschlass	01:55	03:55
Itzig	Am Horra	01:57	03:57
Itzig	Klouschter	01:58	03:58
Itzig	Kierch	02:00	04:00
Itzig	Hubertuspad	02:02	04:02
Itzig	Kapell	02:04	04:04
Hesperange	Holleschbierg	02:06	04:06
Hesperange	Am Keller	02:09	04:09
Hesperange	Wollefsmillen	02:10	04:10

Aller : Lignes RGTR

Retour : Late Night Bus

circule uniquement les week-ends ve/sa et sa/di

ROLLIBUS



Heures de circulation:

A titre de rappel, le Rollibus est réservé aux:

Les AVL offrent également le Rollibus - à réserver par téléphone au numéro 4796-2888 - qui s'adresse exclusivement aux personnes handicapées physiques, obligées de se déplacer en fauteuil roulant et, le cas échéant, à leurs accompagnateurs. Le chauffeur aide la personne handicapée pour monter et descendre du bus.

- le vendredi de 07h30 à 22h00 (nocturne)
- les autres jours de la semaine, de 07h00 à 20h30
- les dimanches et jours fériés de 07h00 à 20h00
- personnes handicapées physiques, obligées à se déplacer en fauteuil roulant et habitant, soit la Ville de Luxembourg, soit une commune consentant à subvenir aux dépenses afférentes (prière de s'informer au préalable). Le service dans ces communes est seulement assuré en cas de disponibilité d'un bus, resp. d'accord en ce qui concerne les frais afférents.
- déplacements occasionnels, à l'exclusion de toute course à caractère régulier (transport domicile - lieu de travail/école et retour).

Le prix d'un voyage simple est de 1,50 € par personne (valide ou invalide). Le retour est à payer séparément.
Réservation par téléphone (4796 2888) 2 jours à l'avance (lu-ve : 8h00 - 17h00).

Desserte Rollibus: Ville de Luxembourg et communes de Bertrange, Hesperange, Leudelange, Niederanven, Sandweiler, Steinsel, Strassen et Walferdange.

1ère classe En tant que détenteur d'un mPass, vous avez la possibilité de circuler en 1ère classe moyennant un supplément.
Ce complément annuel valable sur tout le réseau national est vendu au prix de 220,- € dans les centrales de mobilité ainsi que dans les guichets des CFL.

GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN

Depuis le 1^{er} mars 2020, l'utilisation du transport public est gratuite sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg pour les résidents et non-résidents (sauf première classe).

Par conséquent, la validité des abonnements annuels conclus à partir du 1^{er} mars 2019 ne sera plus donnée pour une durée intégrale de 12 mois. Aucun remboursement ne sera effectué pour un abonnement dont la validité (théorique) dépasse le 29 février 2020. (Ex. : Je décide d'acheter un abonnement annuel le 1^{er} avril 2019. Les jours du 1^{er} au 31 mars 2020 ne me seront donc pas remboursés).

Les prix des titres de transport (abonnements annuels/mensuels, Seniorekaart, etc.) ne subiront ni changement ni réduction.

Les tarifs pour abonnements de première classe dans les trains CFL resteront également inchangés (660.- € par abonnement annuel, 75.- € par abonnement mensuel).

Le personnel des points de vente de la Mobilitészentral, des CFL, du Service Autobus de la Ville de Luxembourg et du TICE se tient à disposition des clients pour les conseiller au mieux lors de l'acquisition de leur titre de transport.



FLEX CARSHARING

Flex, c'est la solution de carsharing partout à Luxembourg, proposant des voitures disponibles à de nombreuses stations, pour la plupart connectées au réseau de transport public.

Où 3 stations combinées car & e-bike sharing :

- Hesperange , place Paul Jomé
- Howald, rue des Bruyères
- Howald, rue Ferdinand Kuhn

+ 1 station carsharing

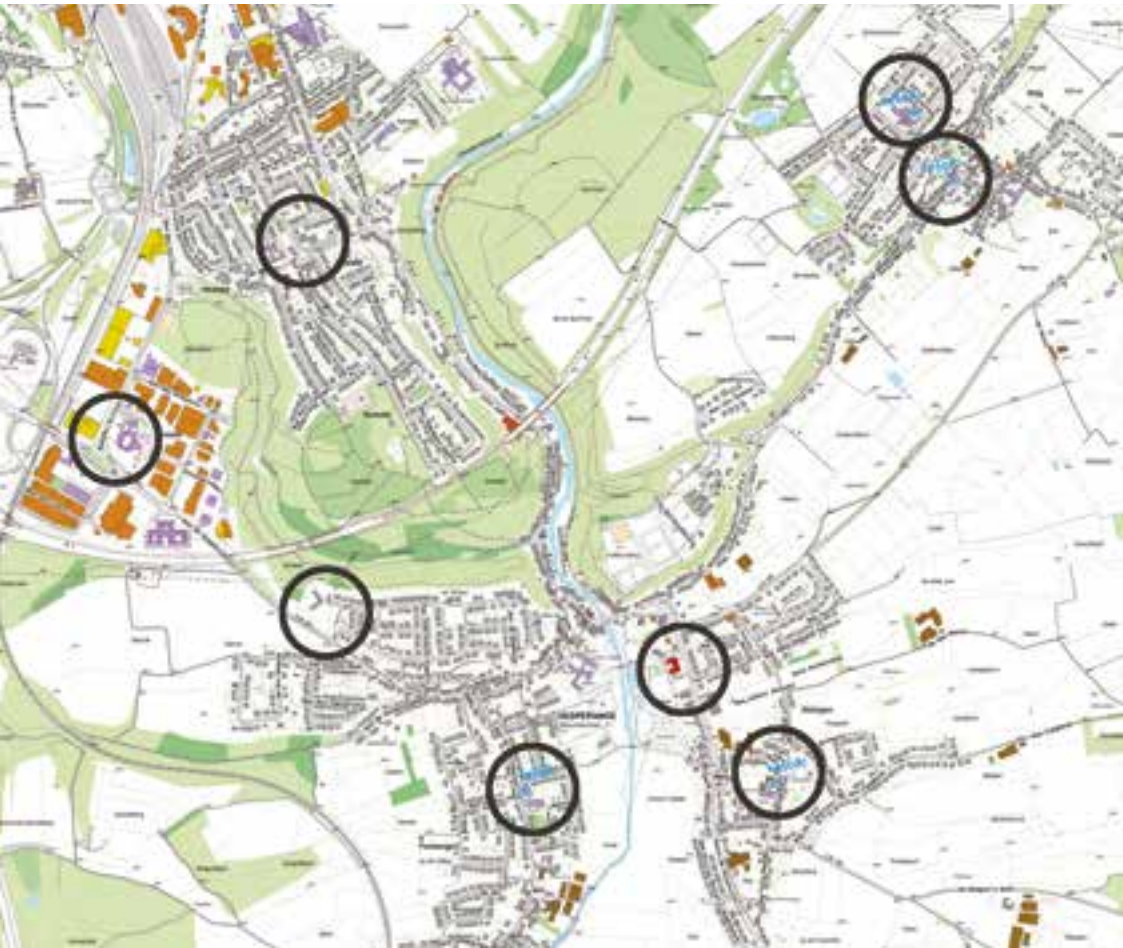
- Itzig, rue de la Libération

Réservez votre voiture à chaque occasion via notre site internet, l'application mobile ou par téléphone.

Plus de renseignements www.flex.lu/fr/accueil/

HOTLINE 2883 3882.





 stations **velòh!** opérationnelle



Les stations Vel'oh à Hesperange sont identiques et interchangeables aux 85 stations avec 850 vélos installées sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Les nouvelles bornes d'accueil sont directement reliées à la nouvelle application mobile Vel'oh. Elle permet aux utilisateurs de connaître les disponibilités des bornes, de consulter leur compte ou de rechercher d'autres stations aux alentours.

Caractéristiques

La batterie

Autonomie : 30 à 40 km

Poids

Poids des vélos à assistance électrique = 28,6 kg

Changements de vitesse

3 changements de vitesse

L'assistance électrique

L'assistance fonctionne en 4 phases :

- Au départ l'assistance n'est pas activée tant qu'un certain couple de puissance fourni par l'utilisateur n'est pas atteint.
- Dès que ce niveau est atteint, encore à faible vitesse, le couple moteur est activé et égal au couple maximal possible procurant ainsi une légère sensation d'accélération à l'utilisateur qui comprend ainsi que l'assistance électrique est opérationnelle.
- Au-delà, la puissance fournie par le moteur est une réponse linéaire à celle fournie par l'utilisateur.
- L'assistance baisse au fur et à mesure que l'on approche de la vitesse maximum (25 km/h), et/ou de la puissance moyenne max (250 W). Donc la vitesse maximale avec assistance est de 25 km/h



Equipement

Les vélos disposent de tous les équipements conformes au code de la route luxembourgeois dont l'éclairage et les bandes réfléchissantes

Guidon multifonctions

Un lecteur permettant aux utilisateurs munis d'une carte sans contact de libérer le vélo sans passer par le terminal Information en temps réel du niveau de charge de la batterie

Prise USB

Chargeur USB permettant à l'utilisateur de charger son smartphone durant son trajet

HOTLINE 800 611 00



Vous voulez devenir client et profiter du réseau Chargy ?

HESPERANGE WELCOMES CHARGY!

Rien de plus simple : Pour pouvoir recharger votre voiture électrique ou plug-in hybride sur les bornes Chargy, vous devez souscrire un contrat avec un fournisseur de service de charge au Luxembourg.

L'accès aux bornes Chargy se fait simplement via la mKaart du Verkéiersverbond qui vous sera remise par votre fournisseur de service de charge. Si vous êtes déjà en possession d'une mKaart, votre fournisseur de service de charge vous rajoutera le produit Chargy directement sur celle-ci.

Profitez de la plateforme MyChargy

Votre contrat vous donnera aussi accès à la plateforme MyChargy qui propose les fonctionnalités suivantes :

- carte interactive du réseau avec toutes les bornes indiquant leur statut (libre, occupé, hors service) ;
- réservation en ligne d'une borne de charge (max. 2 réservations simultanées) ;
- calcul du trajet et navigation vers la borne de votre choix ;
- notification lorsque la charge de votre véhicule est terminée ;
- consultation de vos consommations électriques ;
- téléchargement de toutes les informations nécessaires pour la gestion.



Bornes de recharge CHARGY

Alzingen	Rue Nicolas Wester (Parking)
Fentange	Op der Sterz (Parking) Parking Ecole Fentange
Hesperange	Place Pol Jomé (Parking) Parking Holleschbiërg Lotissement Am Weischbaendchen
Howald	Rue de la Redoute (Parking) Avenue Gr.-Duc Jean (Parking)
Itzig	Rue de la Libération (Parking) Rue de Hesperange (Parking v-à-v église)

Pour plus d'informations, consultez notre site www.chargy.lu ou notre page Facebook.

NOUVELLE GARE PERIPHERIQUE A HOWALD

Lignes CFL desservant la Gare Howald:

Ligne 60 : Luxembourg – Esch/Alzette – Pétange – Rodange (AR)

Ligne 90 : Luxembourg – Nancy (F) (AR)

Arrêts Tram à partir de 2024

Pour plus d'informations : www.cfl.lu



ANSCHLÜSSE

Wasser
Gas
Elektrizität

TV
Telefon

RACCORDEMENTS

Eau
Gaz
Electricité

TV
Téléphone

7



RACCORDEMENTS



Afin de garantir l'approvisionnement de votre nouveau logement en eau, gaz et électricité dès votre emménagement, vous devez, environ 8 jours avant le changement de domicile, prévenir les différents services.

Eau Si vous déménagez à la Commune de Hesperange, la fourniture d'eau incombe aux services communaux. Ce service se chargera de la lecture des compteurs pour établir le décompte définitif de la consommation d'eau. Les fournitures d'eau sont facturées par l'Administration Communale de Hesperange moyennant une lecture semestrielle, suivie chacune d'un décompte. Ce décompte est basé sur les quantités réellement consommées, déterminées lors de la lecture des compteurs d'eau.

Il est indispensable que l'agent de la commune ait accès aux compteurs d'eau pour l'établissement du relevé semestriel. Au cas où vous seriez absent lors de son passage, il dépose une carte-réponse dans votre boîte aux lettres. Si vous omettez de la renvoyer, l'administration sera contrainte à procéder à une estimation de votre consommation d'eau.

Creos est le gestionnaire des réseaux d'électricité et de gaz naturel dans votre commune. Ainsi, c'est Creos qui est en charge de la planification, de la réalisation, de l'extension et de l'entretien des réseaux d'électricité et de gaz naturel.



Dépannage et urgences
24h/24 - 7j/7

■ Electricité	8002 9900
■ Gaz naturel	8007 3001
Infoline 7h00 - 17h00	2624 2624
■ Electricité	2624 8721
■ Gaz naturel	2624 8727
■ Electricité & gaz naturel	2624 8724

Raccordement aux réseaux

Lecture compteurs

Antenne collective

Contactez la société Eltrona
☎ 49 94 66 1

Télé vun der Poste

Info et commande : ☎ 8002 8888

Téléphone

Raccordement au téléphone : Contactez le Centre des Télécommunications des P&T : ☎ 8002 8004





FREIZEIT

Spielplätze
Sportliche Infrastrukturen

Tourismus

LOISIRS

Aires de jeux
Infrastructures sportives

Tourisme



AIRES DE JEUX

	Kids Corners	Youth Corners
Alzingen	Lotissement Seitert Camping Alzingen Ecole primaire, Alzingen	Terrain de foot, rue Seitert Terrain de foot, rue de Syren
Fentange	Rue de Bettembourg / Op de Leemen Ecole primaire, Fentange Op der Sterz Op den Aessen Op der Hobuch	Parc de sports et loisirs
Hesperange	Lotissement um Schlass (1) Lotissement um Schlass (2) Rue Camille Mersch Ecole primaire Hesperange	Terrain de beach volley, Parc communal Terrain de pétanque, Parc communal Terrain de foot, Parc communal Terrain de foot, Cité um Schlass "Hobbyland", Ecole primaire Hesper Beach-Club Hesper, Parc communal (été)
Howald	Parc Communal Howald Ecole préscolaire Howald Ecole primaire Howald Rue Ernest Beres Château d'eau, Howald Rue Auguste Scholer	« Hobbyland » Ecole préscol./primaire Terrain synthétique Parc communal Howald
Itzig	Ecole primaire, Itzig-Plateau Rue de la Libération Lotissement Kreuzfeld Cité Bernard Simminger	Terrain synthétique, Itzig-Plateau « Hobbyland » Ecole prim. Itzig-Village Am Duerf





INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Alzingen hall sportif
responsable de site : Alain Hilger
☎ 621 363 051

Fentange hall sportif
responsable de site : Roger Hartz
☎ 621 259 171

Hesperange hall sportif
stade Alphonse Theis
☎ 26 36 11 36
terrain Robert Thill
terrain synthétique
responsable de site : Alain Pfister
☎ 661 183 057

Howald hall sportif
responsable de site : Kevin Kieffer
☎ 621 279 730
terrain de tennis
☎ 40 70 22

Itzig hall sportif
responsable de site : Paul Mangen
☎ 621 279 731
stade Albert Kongs
☎ 36 95 12
terrain synthétique
terrain de tennis



Hesper Beach Club





Camping Alzingen

Situé au parc communal, avec les ruines du château de Hesperange en arrière-plan, le « Camping Bon Accueil » a de nombreux atouts pour satisfaire le campeur le plus exigeant.

Avec ses installations sportives (terrain de beach-volleyball, piste de pétanque, piste de skate-board, terrain de foot/ basket) à proximité, une piste cyclable qui suit le long de la vallée boisée de l'Alzette menant vers le centre de la ville de Luxembourg, ses circuits autopédestres ou encore les pistes de randonnées en vélo, toutes les conditions sont réunies pour un séjour réussi et revigorant.

Le parc communal est également le théâtre de bon nombre de manifestations culturelles durant les mois d'été.

☎ 36 70 69



Beach Club

En été, le Beach Club Hesper met à disposition des visiteurs un espace de détente comprenant un chalet-buvette/ restaurant, une plage avec piscine ainsi qu'un terrain de beach-volleyball et une piste de pétanque.

AUTOPEDESTRES

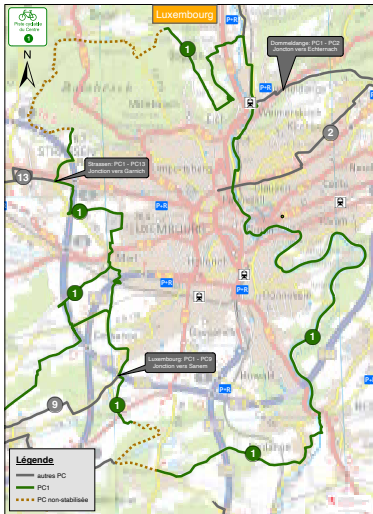
Autopedestre Hesperange 1	4,8 km
Autopedestre Hesperange-Sued-Alzingen-Fentange	6,7 km
Autopedestre Hesperange-Bivange	12,4 km
Autopedestre Itzig	8,3 km

SENTIERS PEDESTRES

Fitness parcours « Emile Zahlen »	4,7 km
Circuit autopédestre Hesperange :	4,8 km
Circuit autopédestre Itzig :	8,3 km
Permanentener Wanderweg Itzig	10 km
Circuit autopédestre Hesper Sud/Alzingen/Fentange :	6 km
Sentier didactique Hesper Nord :	9,9 km
Sentier didactique Hesper Sud :	6,7 km
Sentier didactique Itzig :	10,6 km
Sentier didactique « Dupont » :	3,5 km
Sentier didactique Howald :	4,3 km
Circuit autopédestre Hesperange/Bivange :	12,4 km

www.hesperange.lu/fr/culture-loisirs/tourisme/circuits-autopedestres





PISTES CYCLABLES PC1

La piste cyclable du Centre inscrit une boucle autour de la Ville de Luxembourg avec un embranchement sur le Plateau du Kirchberg vers la PC2.

Longueur : 43,0km

Début : Grund (Luxembourg-Ville)

Fin : Grund (Luxembourg-Ville)

Longueur en chaussée macadamisée : 34,0km

Longueur en terre battue : 9km (Kockelscheuer : 2900m - Bambesch : 6100m)

Assise : Partiellement sur site propre (p.ex. Vallée de l'Alzette, Luxembourg-Hesperange)

Point le plus bas : 230m (Beggen)

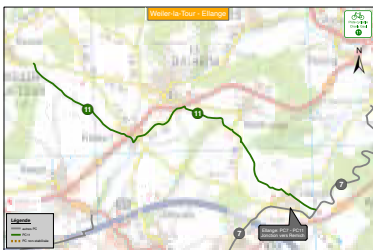
Point le plus haut : 375m (Biergerkräiz)

Degré de difficulté : valonné, plat pour le tronçon Hesperange-Pulvermillen; Beggen - Montée

Pilote : raide à très raide

Communes traversées : Luxembourg, Strassen, Kopstal, Walferdange, Hesperange, Roeser, Leudelange

Localités traversées : Luxembourg, Hesperange, Fentange, Kockelscheuer, Cessange, Merl, Strassen, Reckenthal, Beggen, Dommeldange



PISTES CYCLABLES PC11

La piste cyclable Charly Gaul débute à Ellange-gare sur la PC7 et continue vers le circuit du Centre à Hesperange (PC1).

Longueur : 14,6km

Début : Fentange (partie praticable: Hassel - Ellange-gare)

Fin : Ellange-gare

Assise : Partiellement sur site propre

Point le plus bas : 220m

Point le plus haut : 336m

Villages traversés : Fentange, Roeser, Weiler-la-Tour, Filsdorf, Ellange-gare

Degré de difficulté : valonné

Communes traversées : Frisange, Weiler-la-Tour, Roeser, Hesperange

Communes traversées : Luxembourg, Hesperange, Strassen, Kopstal, Walferdange, Hesperange, Roeser, Leudelange

Localités traversées : Luxembourg, Hesperange, Fentange, Kockelscheuer, Cessange, Merl, Strassen, Reckenthal, Beggen, Dommeldange



KIOPA

KIOSK AM PARK

De la musique, de la danse et du théâtre sont notamment proposés sur le Kiopa, une scène installée dans le parc communal pendant les mois d'été. L'objectif est de guider les visiteurs à travers le parc, notamment par le biais de promenades culturelles ouvertes à tous.



VERSCHIEDENES

Kommunale Subventionen
Hunde

Bürgerportal
Notizen

DIVERS

Subventions communales
Chiens

Portail citoyens
Notes





SUBVENTIONS COMMUNALES

Subvention écologique

Réservoir pour collecte d'eau de pluie

- Capacité min. de 2.000 l pour alimenter la chasse d'eau 25 % du coût effectif avec un maximum de 750 EUR
- Capacité minimum de 2.000 l pour besoin d'arrosage du jardin 12,5 % du coût effectif avec un maximum de 375 EUR

Subvention concernant la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de mise en valeur des énergies renouvelables s'élève à 30% de la subvention alloué par l'Etat.

Subvention ne peut pas dépasser le montant de 7 200 €.

Subvention enseignement

Prime d'encouragement

pour les élèves domiciliés dans la commune (postprimaire)

- 50 EUR en cas de réussite de l'année scolaire
- 100 EUR en cas de réussite à l'examen de fin d'études

Subventions universitaires

pour les élèves domiciliés dans la commune

Bachelor	Subside : 600 €
Master	Subside : 400 €
Brevet de technicien supérieur	Subside : 400 €

Renseignements

Frank Zeimes ☎ 36 08 08 2208

Subventions sociales

Prime d'approvisionnement

30% du montant de l'allocation de vie chère.

Dernier délai : 31 mars de l'année suivante.

Prime de construction ou d'acquisition

(Le demandeur doit déjà être bénéficiaire d'une prime de l'Etat)

- Prime de base 1.500 €
- avec 1 enfant à charge 2.000 €
- avec 2 enfants à charge 2.500 €
- avec 3 et plus enfants à charge 3.000 €





DECLARATION D'UN CHIEN

Tout chien doit être identifié électroniquement par un vétérinaire agréé qui applique sur le côté gauche du cou du chien une micro puce porteuse d'un numéro d'identification. Cette identification est obligatoire.

Tout chien doit être déclarée par la personne physique ou morale qui en a la détention à l'administration communale de la commune de résidence du détenteur. La déclaration du chien est à faire, contre récépisse, dans les quatre mois qui suivent la naissance du chien. A cet effet, le détenteur du chien doit remettre à l'administration communale :

- un certificat, délivré par un vétérinaire agréé, attestant l'identification de la race ou du genre et l'identification électronique du chien ainsi que sa vaccination antirabique en cours de validité
- une pièce attestant qu'un contrat d'assurance a été conclu avec une société agréée ou autorisée à opérer au Grand-Duché de Luxembourg garantissant la responsabilité civile du détenteur du chien pour les dommages causés aux tiers par l'animal.

Taxe chiens

La taxe annuelle s'élève à 35 €.



Tout chien doit être tenu en laisse :

- à l'intérieur des agglomérations
- dans les transports en commun, dans les parties communes des immeubles collectifs, sur les parkings ouverts au public, dans les stations de service et pendant les manifestations publiques
- sur les terrains de sport, les pistes cyclables et les parcours sportifs, les lieux et parcs publics.

Dans tout autre endroit, les détenteurs des chiens sont obligés de garder leur chien sous contrôle et de le reprendre en laisse en cas de besoin.



ZONE DE LIBERTÉ POUR CHIENS

Une « zone de liberté pour chiens » a été aménagée dans le parc communal. A l'intérieur de ces zones les chiens sont dispensés d'être tenus en laisse. Toutefois dans ces zones, les détenteurs des chiens sont néanmoins obligés de garder leur chien sous contrôle et de le reprendre en laisse en cas de besoin.

Une 2e « zone de liberté pour chiens » fonctionnera à Fentange « Op de Leemen ».

Éviter que quelqu'un ne marche dedans

Lutter contre la pollution

RAMASSEZ LES CROTTES DE VOTRE CHIEN !

Non seulement marcher dans une crotte de chien est profondément désagréable, mais en plus ça peut être dangereux. Les excréments peuvent devenir particulièrement glissants en cas de pluie et peuvent faire tomber un cycliste ou même une personne âgée.

Oui, les crottes de chien sont biodégradables, mais non, elles ne sont pas bonnes pour la planète. Les excréments de nos amis canins ne sont pas considérés comme des "déchets verts". La raison ? Lorsqu'ils sont laissés dans la nature, ils ont tendance à polluer leur environnement, tout autour du sol sur lequel ils reposent. En effet, les chiens domestiques sont aujourd'hui nourris quasi exclusivement avec de la nourriture industrielle, comme les croquettes, qui contiennent principalement des aliments transformés, voire même des produits chimiques. Or, cette alimentation n'étant pas naturelle, les déchets qu'elle génère ne le sont pas non plus.

Par ailleurs, il est bon de savoir que les crottes ne se dégradent pas aussi rapidement que ce que l'on pourrait penser. En fonction de la météo, plusieurs jours, voire même plusieurs semaines, sont généralement nécessaires.

VÉTÉRINAIRES

Deierenklinik Alzeng

28, rue de Syren
L-5870 Alzengen
☎ 36 98 07

Nicole Demuth-Jorgensen

16, rue Eug. Welter
L-2723 Howald
☎ 27 48 90 97

<http://www.guichet.public.lu/fr/index.html>

- Impôts/taxes** Qu'il soit résident ou frontalier, le contribuable est soumis à certaines dispositions fiscales qui entraînent des formalités auprès de diverses administrations. Les procédures fiscales détaillées dans cette rubrique sont axées sur l'imposition des revenus salariés ou l'achat d'un véhicule à l'étranger.
- Travail/emploi** Qu'il soit résident, frontalier, ressortissant européen ou d'un pays tiers, le salarié est soumis à certaines dispositions du droit du travail, du droit de la sécurité sociale et du droit fiscal. Le statut de salarié confère des droits, mais également des obligations occasionnant des démarches tout au long de la vie professionnelle, aussi bien auprès de l'employeur que des différents organismes ou administrations compétents.
- Famille** Chaque ligne de vie d'un individu se caractérise par différentes étapes auxquelles il est confronté au cours de son existence (mariage, naissance, séparation, décès, etc.). Lors de toutes ces différentes situations de vie, l'individu est amené à effectuer certaines démarches auprès d'interlocuteurs divers et variés.

- Enseignement/Formation** Cette rubrique présente le système éducatif ainsi que les démarches liées à l'inscription dans les différents établissements scolaires.
- Citoyenneté** Outre l'obtention des papiers d'identité, cette rubrique détaille aussi les procédures relatives à l'exercice de certains droits civils et politiques. Au niveau du système électoral les ressortissants non luxembourgeois peuvent participer, sous certaines conditions, aux élections communales et/ou européennes.
- Logement** Cette partie du Guichet informe tant sur les démarches liées à la construction et à la location (du point de vue du locataire et du propriétaire) d'un immeuble que sur l'ensemble des mesures étatiques existantes en matière de logement. En effet, une vaste palette d'aides étatiques a été mise en place afin d'encourager les initiatives individuelles pour la construction et l'amélioration de logements.
- Transport/Mobilité** Cette thématique rassemble les démarches liées à l'utilisation des différents moyens de transport (publics ou individuels) au Luxembourg : cartes de transports (types d'abonnement annuel, etc.), permis de conduire (obtention ou transcription), immatriculation d'un véhicule motorisé, etc.
- Santé/Social** Les prestations de l'assurance maladie-maternité, accident, pension ainsi que les prestations sociales sont développées dans cette rubrique, afin de guider le citoyen dans ses démarches au quotidien.

IMPORTANT

A l'avenir la commune de Hesperange tient à informer ses habitants qu'il est interdit de tirer des feux d'artifice le soir de la Saint-Sylvestre.

Règlement général de police

www.hesperange.lu → publications → règlements → règlement général de Police





NOUVEAUX PROJETS

NEUE PROJEKTE

10



REAMENAGEMENT DE LA PLACE POL JOME"



CONSTRUCTION D'UN ASCENSEUR RELIANT LE CENTRE DE HESPERANGE AU HOLLESCHBIERG



NOUVEAUX PROJETS

NOUVEAU CENTRE CIVIQUE A HESPERANGE



TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE HOWALD-PLATEAU



NOUVEAUX PROJETS

**CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SUBVENTIONNES
A HESPERANGE-HOLLESCHBERG**



**NOUVEAU HALL SPORTIF
A HESPERANGE-HOLLESCHBERG**



EXTENSIONS DU CIPA BEIM KLOUSCHTER



NOUVEAUX PROJETS

RUE DES SCILLAS HOWALD



A large writing area consisting of 20 horizontal dotted lines. A solid red vertical line is positioned on the left side, approximately one-fifth of the way across the page, creating a margin for writing.





www.hesperange.lu